M. le Bourgmestre. Chers Collègues, je vous propose, pour ne pas trop alourdir la tâche de lundi prochain, de consentir encore un petit effort jusqu'à 21 h. 30. Comme avant-hier, nous ne dépasserons pas cette heure mais je crois que, de cette façon, nous ne laisserons pas trop de matière pour lundi prochain.

Vous avez reçu un résumé des points qui sont de la compétence de M. l'Echevin Van Halteren et cela peut vous servir de base pour certaines questions que vous souhaiteriez poser.

M. Brynaert. Je me demande s'il ne serait pas plus simple, étant donné que nous avons bien avancé, de remettre le reste de l'examen du budget à lundi prochain. Beaucoup de conseillers sont partis ; je crois que nous sommes tout juste en nombre et les rapports qui seront introduits sont importants et donneront lieu à de nombreuses discussions.

M. le Bourgmestre. Je tiens pourtant à vous dire qu'il y a une priorité pour ceux qui sont encore présents et qui accepteraient que nous siégeons jusqu'à 21 h. 30, donc pendant environ 35 minutes encore, de façon à alléger l'ordre du jour de lundi.

Monsieur l'Echevin Van Halteren, y a-t-il encore des rapports à présenter en ce qui concerne vos compétences ?

M. l'Echevin Van Halteren. Nous pouvons peut-être scinder. J'avais l'intention de faire encore un rapport sur tous les autres éléments dont je m'occupe à la Ville, mais nous pourrions scinder et ne pas aborder le secteur « Beaux-Arts » qui est susceptible de donner lieu à un très long développement.

M. le Bourgmestre. Prenons les points que nous pouvons liquider ce soir sans aborder des sujets comme les Beaux-Arts.

M. Klein. Certains membres étant déjà partis, vous ris-

M. l'Echevin Van Halteren. Voulez-vous que l'on parle du service social et du service des crèches ?

M. Brynaert. Nous pourrions peut-être demander à Mme De Riemaecker de faire son exposé ?

M. l'Echevin Van Halteren. Les points traités par Mme De Riemaecker sont aussi importants que les miens !

Mme l'Echevin De Riemaecker. Ah ! Vous estimez que mon département n'est pas assez important ! Ne vous basez pas sur mon résumé car, ici, je ferai une mise au point. Il y a eu une réunion des chefs de groupe où il a été décidé que vous auriez, même avant la réunion des Sections, un résumé du texte de chaque échevin.

Ce résumé vous l'avez eu, mais je vous avertis que je parlerai beaucoup plus longuement. On a voulu s'inspirer de ce qui se fait au Parlement, et là lorsqu'un Ministre défend son budget en séance plénière, il peut faire un exposé de plusieurs heures, sans que pour autant les membres aient son texte bien entendu.

Par conséquent, je n'ai pas de texte à vous remettre autre que le résumé que vous avez reçu.

Nous sommes donc d'accord, mais ne croyez pas que j'en aurai terminé après 10 minutes !

M. le Bourgmestre. Laissons M. Van Halteren continuer par les Œuvres sociales et les crèches.

M. l'Echevin Van Halteren. Je vous ai remis un erratum en ce qui concerne les numéros pour les Œuvres sociales. Effectivement, par une erreur de ma part, j'ai pointé dans ce numéro ce qui concerne les Centres de contact alors qu'en réalité ces Centres ne sont pas de ma compétence et il ne m'appartient donc pas d'en parler. Je n'intervenais dans ces Centres de contact que parce qu'ils vont devenir un intermédiaire important de l'action sociale de la Ville, telle qu'elle est envisagée ; c'est ce qui avait amené cette erreur dans les nomenclatures.

Le Service social exerce son action sur deux plans bien distincts : d'une part, l'aide à la population et, d'autre part, l'aide au personnel propre de la Ville.

La première partie de sa mission est très étendue et comprend toutes les interventions susceptibles d'apporter aux personnes qui se trouvent en difficulté, éventuellement en collaboration avec la Commission d'Assistance publique et les Centres de contact une aide par l'octroi d'allocations de naissance ; prime à l'épargne prénuptiale ; envoi d'aides familiales ; secours complémentaires accordés sur la Caisse de Bienfaisance du Bourgmestre ou certains « fonds spéciaux ».

Les personnes du 3e âge font l'objet de la sollicitude particulière du Service qui gère, en outre, plusieurs pavillons destinés au délassement des retraités.

Dans le cadre de son activité, il faut mentionner sa participation au fonctionnement des « Centres de Contact de Bruxelles », A.S.B.L. dont vous connaissez suffisamment les diverses étapes de la création, qui aménage et gère dans divers quartiers des centres ouverts à tous les habitants.

Ce sont des lieux d'information, de documentation, de rencontre et de délassement où les usagers sont accueillis par un assistant social et par des animateurs qui y organisent des activités culturelles et récréatives.

M. l'Echevin Brouhon a déjà eu l'occasion d'exposer au Conseil communal tout l'intérêt que présente cette organisation nouvelle où Bruxelles fait œuvre de précurseur, mais je voudrais spécialement aborder le point de vue particulier de son influence future sur le fonctionnement des services de la Ville des Œuvres sociales.

En effet, si leur aspect de « lieu de rencontre » attire le plus l'attention et est d'ailleurs d'une importance non négligeable, ces centres servent aussi de cadre à une activité essentielle qui est la décentralisation au niveau de chaque quartier d'une récolte de renseignements sur les besoins sociaux des habitants ainsi qu'une plate-forme de distribution des services souhaités.

Dans l'optique future idéale, lorsqu'un nombre suffisant

comme ceux de la Commission d'Assistance publique devront trouver auprès de l'assistante sociale de chaque centre les renseignements et les moyens de répartition nécessaires pour perfectionner leur action auprès de la population bruxelloise. Le nombre des centres de contact allant croissant, nous devrons bientôt déterminer le rayon d'action sociale que chacun d'eux peut couvrir. Nous verrons ainsi les secteurs non atteints ; ce qui nous éclairera sur les lieux d'implantation futurs. Cette mise en place est un travail de longue haleine tant à cause des délais d'établissements de l'infrastructure nécessaire que par l'adaptation des services en cause.

Quant au Service social du Personnel, il examine, à la demande de l'intéressé ou sur proposition de son chef de service, la situation de tout agent de la Ville éprouvant des difficultés d'ordre matériel et financier.

Il existe d'autres activités connexes, comme par exemple, le souci de faciliter au maximum les démarches des travailleurs salariés ou indépendants qui introduisent une demande de pension.

En cas de nécessité, un agent du Service se rend à domicile chez les personnes impotentes ou gravement handicapées.

Je vous cite ici un des services des Œuvres sociales qui paraît peut-être peu important. Je voudrais insister sur les services considérables ainsi rendus à la population qui, souvent, se trouve en difficulté devant un formulaire à remplir ou devant la manière d'introduire sa demande de pension, et qui trouve à la Ville un appui qui, s'il est toujours très généreusement donné par tous les services des Œuvres sociales, est ici d'une efficacité que je tenais à souligner.

Restaurant du personnel : ce restaurant est confié à une entreprise privée ; la gestion du restaurant du personnel, au Centre administratif, est contrôlée par la Direction de l'Assistance publique, des Œuvres sociales et des Sports qui en assure toute la partie administrative.

Enfin, j'en arrive au service des crèches.

A l'heure actuelle, Bruxelles, avec ses vingt crèches réparties judicieusement sur tout son territoire et pouvant accueil-

lir 688 enfants, occupe, de loin, la première place en Belgique dans ce domaine.

Pareil effort a été consenti parce que les Autorités communales bruxelloises ont été parmi les premières à réaliser toute l'importance de ce problème social.

Depuis 1970, l'intervention de l'Etat (par l'intermédiaire de l'Œuvre nationale de l'Enfance) dans le fonctionnement des crèches était relativement peu élevée.

Fort heureusement, la réglementation dans ce domaine a été revue et c'est donc avec un certain soulagement que nous constatons que l'Autorité supérieure a pris conscience du fait qu'un réseau de crèches modernes, bien équipées et dotées d'un personnel quantitativement et qualitativement adéquat, est indispensable mais représente une charge qui ne pourrait être supportée qu'avec un soutien efficace de l'Etat.

En effet, dans la crèche d'aujourd'hui, on ne se contente plus de prodiguer aux petits les soins et l'affection dont ils ont évidemment le plus grand besoin, mais on s'intéresse en outre, de plus en plus, à leur première éducation et à leur développement intellectuel.

Si nous ajoutons que c'est également le Service des crèches qui assure, en collaboration avec l'Œuvre nationale de l'Enfance, le contrôle des gardiennes privées exerçant leur activité sur le territoire de la Ville, on constate qu'il devient un véritable Service socio-éducatif de la petite enfance.

Notre objectif actuel est d'ouvrir assez d'établissements de petite et moyenne capacité pour permettre à chaque maman qui travaille de placer son enfant dans des conditions optimales de confort et de sécurité sans être astreinte à un trop long déplacement. Malgré le coût élevé d'une telle infrastructure, nous considérons au Collège — et le Conseil communal me suivra certainement — qu'il s'agit d'un investissement à haute rentabilité.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Klein.

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, certains ont contes-

l'ordre du jour. Je pose une question et je suis très à l'aise pour la poser parce que le groupe libéral est au complet : sommes-nous en nombre ?

M. le Bourgmestre. Le nombre n'a pas d'importance tant qu'il n'y a pas de vote.

M. Klein. Je n'ai pas dit grand-chose depuis le début de la séance et je fais cette remarque en toute gentillesse : sommes-nous en nombre ?

M. le Bourgmestre. Nous sommes 22.

M. Klein. Moi, j'ai tout le temps, vous pouvez siéger jusqu'à 3 heures du matin comme ce fut le cas l'année dernière !

M. le Bourgmestre. Nous ne souhaitons pas recommencer l'épreuve de l'an dernier, en tout cas pas ce soir car, j'ai fixé la limite à 21 heures 30 minutes.

M. Klein. Je fais cette remarque pour une raison très simple. Tous les échevins ont eu l'excessive gentillesse et le dévouement de déposer des rapports concernant leurs services comme il en avait été convenu au cours de la réunion des chefs de groupe et je constate que le seul échevin qui ne l'ait pas fait, c'est M. Van Halteren, attendu qu'on vient nous déposer ici sur les bancs le résumé du texte de l'exposé.

M. l'Echevin Van Halteren. Il ne s'agit pas du résumé mais bien du texte complet.

M. Klein. C'est encore plus extraordinaire. C'est pour vous dire qu'il y a peut-être un certain nombre de remarques à faire à ce sujet-là. On peut les faire tout de suite mais il peut y avoir des personnes qui souhaiteraient prendre des informations et essayer de répondre d'une manière un peu plus complète.

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur Klein, je vous dirai qu'un résumé du rapport que je voulais faire a été introduit

dans ce même rapport ; il a été remis à l'époque et, dans ce document, vous trouvez une introduction sur le service des crèches et les différents services sociaux.

M. Musin. Je trouve cela très insuffisant !

M. l'Echevin Van Halteren. En plus, j'ai attendu pour établir un rapport définitif que les questions me soient posées à l'occasion de l'examen en Sections réunies.

M. Musin. Pourquoi tous vos collègues ont-ils agi autrement ?

M. Klein. Ma question est posée dans le but de savoir pourquoi vous vous singularisez.

M. le Bourgmestre. Disons qu'il y a eu un peu de flottement quant à la manière d'appliquer ce nouveau système qui a été relativement improvisé. Moi-même, je reconnais que je vous ai donné un résumé, et puis j'ai répondu aux questions posées. Je n'ai pas fait un rapport très détaillé ni une déclaration de principe.

M. l'Echevin Van Halteren. Je voudrais quand même attirer l'attention du Conseil communal, Monsieur le Bourgmestre, sur le fait que nous n'attendons pas des critiques sur le rapport mais bien des critiques sur le budget. C'est là l'objet important. Le rapport est une indication qui est donnée aux conseillers communaux.

Ceux qui ont fait des remarques introductives au budget avaient-ils préalablement donné un texte pour que l'on puisse avoir les éléments pour y répondre ? Non.

Il n'y a pas eu de texte distribué de la part de ceux qui ont fait un rapport général sur le budget en réponse au rapport de l'Echevin des Finances. Nous faisons un rapport et je vous dirai que ces textes ont été revus encore tout récemment. J'ai essayé de souligner l'intérêt qui avait été manifesté

Sections réunies, nous n'en avions pas parlé ; c'est ce qui fait que vous avez maintenant un rapport qui, à mon avis, répond exactement au souhait que devrait en avoir le Conseil communal.

M. le Bourgmestre. C'est un rapport de caractère général de conception sur la compétence de chacun, mais ce qui, finalement, est essentiel, c'est la discussion des crédits.

M. Klein. Je souhaite qu'on vérifie si nous sommes en nombre.

M. le Bourgmestre. La vérification a été faite : nous sommes 22.

M. Brynaert. Monsieur le Bourgmestre, je regrette qu'on remette un texte concernant le budget des Services sociaux et des crèches alors qu'une grande partie des conseillers communaux sont absents.

M. l'Echevin Pierson. Il leur suffisait d'être là !

M. Brynaert. D'accord, mais si le texte avait été remis au préalable, à ce moment-là votre argument serait valable. Mais à partir du moment où on remet un texte en dernière minute, c'est différent.

M. l'Echevin Van Halteren. Il a été déposé sur les bancs !

M. Brynaert. Le texte a été remis au cours de votre exposé et, effectivement, la lecture rapide ne nous permet pas de l'examiner de façon détaillée. Vous avez fait déposer votre texte ; vous l'avez lu, c'est très bien mais personnellement je souhaite que la discussion de ce rapport soit remise à lundi prochain ; je trouve cela tout à fait normal.

M. l'Echevin Van Halteren. Je prétends avoir le droit, au moment de l'exposé au Conseil communal, de présenter le texte du rapport comme je l'entends et si, en dernière minute, je veux y apporter des corrections, c'est mon droit.

M. Klein. Donc, vous agissez autrement que vos collègues ! et c'est ce que je veux souligner.

M. le Bourgmestre. Monsieur Klein, si c'est pour discuter de telles choses que nous perdons le reste du temps que nous nous étions imparti ce soir, c'est bien inutile.

M. Klein. Pourquoi tient-on des réunions de chefs de groupe alors, Monsieur le Bourgmestre ? On s'est mis d'accord sur une procédure et M. Van Halteren est le seul à ne pas la suivre.

M. le Bourgmestre. Je partage donc les mêmes responsabilités puisque, en ce qui me concerne, je n'ai pratiquement pas fait de rapport du tout ! Je vous ai dit qu'il y a une question de conception générale de la mission d'un échevin, comme d'un bourgmestre, bien entendu. C'est une espèce de bilan moral.

M. Klein. Voilà justement ce qui est important.

M. le Bourgmestre. C'est exact mais ce qui importe pour le moment, c'est de discuter le budget et de savoir si tel crédit convient, pourquoi il n'est pas plus élevé ou moins élevé, etc., etc... Il ne faut pas non plus modifier totalement la valeur de ces réunions consacrées à l'approbation du budget.

M. Brynaert. Pourquoi ne nous a-t-on pas remis ce rapport au moins 24 heures d'avance, comme ce fut le cas pour les autres rapports. Sur le plan pratique, c'est ce que je voudrais savoir.

M. l'Echevin Van Halteren. Parce que j'ai tenu à revoir ce rapport en dernière minute ; c'est mon droit.

M. Brynaert. Vous pouviez le modifier en dernière minute

M. le Bourgmestre. Nous verrons pour l'an prochain dans quelle mesure ce régime, qu'on a un peu improvisé, donne ou non véritablement satisfaction et si nous le maintenons.

M. Klein. M. Brynaert a posé la question précise de savoir, eu égard à l'attitude singulariste de M. l'Echevin Van Halteren, s'il ne convenait pas de remettre la discussion concernant ces derniers points à lundi prochain. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur ce point. Qu'on siège aujourd'hui jusqu'à minuit ou une heure du matin pour discuter de l'état civil et d'autres secteurs ! Il ne s'agit pas d'essayer d'éviter que le Conseil communal continue à siéger, il s'agit de postposer la discussion concernant les rapports de M. Van Halteren.

M. Niels. Ainsi cette discussion se passera devant la presse !

M. Klein. Peu importe, cela n'a aucune importance !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Morelle.

M. Morelle. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais aborder la question ; je considère que la discussion est ouverte et j'ai demandé la parole pour le service des crèches.

Il y a là une action extrêmement sociale de la Ville et aussi très coûteuse. Je voudrais savoir s'il n'y a pas une possibilité de diminuer les frais par une institution qui existe ailleurs mais que je ne connais pas, appelée « mini-crèche ».

Une expérience aurait été faite à Bruges où, autour d'une crèche « principale » dotée de tous les services voulus, on aurait groupé des crèches moins équipées et qui, de ce fait, sont moins coûteuses. On aurait recours à cette crèche principale pour le service social, le service médical, etc...

Je répète que je ne connais pas cette question mais je voudrais que vous nous disiez si c'est faisable.

M. l'Echevin Van Halteren. Je vous dirai d'abord que, pour une crèche, quelle que soit la dénomination qu'on lui donne, il faut disposer de l'équipement prévu par l'O.N.E. pour que

le personnel soit subventionné. Il nous est donc impossible d'avoir des crèches « moins équipées » mais sachez que nous avons depuis longtemps le genre de crèches qui, par la suite, ont reçu la dénomination de « mini-crèches » dans d'autres communes. L'appellation n'est pas la même car, à l'époque où la Ville de Bruxelles les a créées, ce terme n'était pas aussi introduit dans le langage courant qu'il l'est actuellement.

Nous disposons donc de petites crèches et d'autres plus importantes ; d'autres encore dont la direction est organisée de façon à diminuer les frais de gestion ; nous avons une centralisation de fournitures des crèches et, en réalité, le système des « mini-crèches » est introduit chez nous depuis assez longtemps.

Il est certain que, dans certains secteurs, il n'est pas nécessaire d'avoir de très grandes crèches ; nous en avons de 15, de 20 lits, il est difficile d'en créer de moins importantes, et je crois donc que, là aussi, nous avons répondu aux besoins de la population.

Je sais qu'ailleurs on a fait grand bruit autour de la création des mini-crèches et, à ce moment-là, nous avons réagi par la voie de la presse pour dire que nous avions cela chez nous depuis longtemps.

M. Morelle. Je vous remercie.

M. le Bourgmestre. Personne ne demande la parole ?

M. l'Echevin De Rons. Nous pouvons donc continuer. Nous devons être arrivés à la page 160 « Formation de la jeunesse ».

M. l'Echevin Brouhon. Monsieur le Bourgmestre, il ne serait pas loyal de ma part de ne pas vous dire que M. Guillaume a dû quitter la séance ; au préalable il m'a déclaré avoir un certain nombre de suggestions à présenter au sujet des problèmes couverts par les Centres de contact et de cet aspect-là de la politique sociale.

Comme il n'est pas là et qu'il a prévenu de son départ, je

M. le Bourgmestre. Nous n'envisageons d'ailleurs pas de parler des Centres de contact ce soir et nous pouvons très bien réserver ce point. Nous pourrions aborder les cérémonies patriotiques, point qui ne doit pas, à mon avis, donner lieu à grande discussion, ainsi que l'animation culturelle. Nous continuerons lundi prochain ces mêmes thèmes, s'ils ne sont pas épuisés ce soir.

La parole est à M. l'Echevin Van Halteren.

M. l'Echevin Van Halteren. Etant donné le succès remporté auprès du public par les diverses manifestations mises sur pied en vue de l'animation de la Grand-Place et d'autres endroits de la Ville, il convient de poursuivre l'effort accompli jusqu'à présent.

Il est envisagé de faire encore appel à des personnes étrangères à l'Administration pour travailler à mi-temps. Cette façon de procéder a donné toute satisfaction au cours de l'année 1973.

Un crédit équivalent à celui de 1973 (3.000.000 de F) est à nouveau prévu pour l'exercice prochain. Toutefois, afin d'éviter des difficultés d'imputation, ce montant est scindé en deux articles :

— l'article 555 qui prévoit un crédit de 1.800.000 francs destiné à la liquidation des subsides aux organisateurs de manifestations ;

— l'article 507 qui prévoit d'une part 1.200.000 francs pour la liquidation de toutes les dépenses relatives à l'animation autres que les subsides, et d'autre part un crédit de 100.000 francs pour couvrir les frais de fonctionnement du spectacle Son et Lumière à réaliser sur la Grand-Place.

Le Collège, conscient de l'attrait supplémentaire que constituerait pour les touristes, un spectacle Son et Lumière se déroulant dans le cadre prestigieux de la Grand-Place, a marqué son intention de faire réaliser un tel spectacle, si possible déjà au cours de l'année 1974.

Suivant des estimations fournies il y a quelques mois, le montant de la dépense était évalué à 5.000.000 de francs

sur lesquels un subside de 3.000.000 de francs pouvait être escompté du Commissariat général au Tourisme. Ces montants ont étt prévus respectivement aux articles 575 des dépenses et 300 des recettes extraordinaires.

En outre, l'article 276 des recettes prévoit un montant de 500.000 francs pour les recettes d'exploitation dudit spectacle Son et Lumière, les dépenses d'exploitation (1 million de F) étant d'autre part à imputer à l'article 507 en supplément des dépenses relatives à l'animation.

Faut-il aborder le secteur « Jeunesse » ?

M. Klein. Si l'on distribuait les papiers, cela irait plus vite !

M. l'Echevin Van Halteren. On les distribue en ce moment.

M. le Bourgmestre. Quelqu'un demande-t-il la parole en ce qui concerne « Son et Lumière » ?

M. Klein. Monsieur le Président, je désire avoir un vote sur l'ensemble pour savoir si la réunion doit continuer dans de pareilles conditions. C'est le seul échevinat où l'on ne reçoit pas de rapport.

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur Klein, vous aurez remarqué que, pour ce dernier point, il n'y a pratiquement rien d'autre que ce qui est indiqué au budget. Si vous ne voulez pas discuter le budget c'est votre affaire, mais c'est cela que l'on discute pour le moment.

M. Klein. Je répète que l'on souhaite le vote.

M. le Bourgmestre. S'il faut consacrer les dix minutes qui restent à des votes, c'est une perte de temps et j'aime autant vous renvoyer le plus rapidement possible chez vous.

Je voudrais pourtant que nous terminions les « Cérémonies patriotiques » et je suppose que cela ne présente pas de problème.

M. Musin. Je voudrais dire un mot appréciatif, pour une fois, à propos du spectacle « Son et Lumière ». Je me réjouis avec tous mes collègues ici présents de la réalisation de ce « Son et Lumière » qui trouvera certes une scène idéale et incomparable dans ce riche théâtre qu'est la Grand-Place.

Je pourrais cependant déplorer qu'on n'ait pas songé à le faire plus tôt mais je sais qu'il y avait un problème d'occupation de la Grand-Place par les voitures, qui trouvera sa solution définitive dans quelques mois, voire un an ou deux, lors de l'agrandissement de la rue d'Assaut. Mon souhait est qu'à cette occasion-là on destine définitivement la Grand-Place à ce théâtre idéal qu'elle a été de tout temps.

M. l'Echevin Van Halteren. Je voudrais simplement dire, Monsieur Musin, que le problème est extrêmement difficile à résoudre et, en réalité, la présence de voitures comme de piétons sur la Grand-Place n'en est pas véritablement à la base. Notre Grand-Place doit continuer à servir de place publique, même le soir, et nous ne pouvons empêcher aucune espèce de passage, ni le stationnement, que ce soit de piétons ou autres. Nous sommes obligés de prévoir un système individuel d'écoute qui donnera le sentiment de profondeur, de mouvement, la perception exacte des sons, etc. Je vous assure que cela n'est pas simple à réaliser.

En outre, il faut que la vue se fasse à une hauteur telle que les spectateurs ne soient pas gênés par le passage des piétons, ni des voitures éventuelles.

Les spécialistes ont étudié le problème et prétendent que l'on peut très bien avoir un spectacle à une hauteur de 2 mètres.

Sinon, il n'y a pas que les voitures qui seraient gênantes, nous devrions couper la Grand-Place à toute espèce de passage, même de piétons.

M. Musin. Où placeriez-vous le public dans ce cas ?

M. l'Echevin Van Halteren. Nous envisageons de le placer devant le Musée communal.

M. Musin. Uniquement là ? Donc, face à l'Hôtel de Ville ?

M. l'Echevin Van Halteren. Oui, car l'Hôtel de Ville est l'un des éléments essentiels de ce spectacle et il faut qu'on l'ait en pleine vue. On envisage de réaliser des terrasses spéciales fermées devant le Musée communal car nous avons constaté que c'était là l'endroit le plus favorable pour les spectateurs.

M. Musin. Pourquoi faut-il une audition individuelle ?

M. l'Echevin Van Halteren. Parce que vous pourriez avoir des personnes qui parleront ou crieront ; de même qu'on ne peut pas empêcher un chien d'aboyer ; il n'est pas possible de placer des haut-parleurs à différents endroits de la Grand-Place dont le son serait réservé à ceux qui paient leur place — car c'est un des aspects de la question — mais qui pourrait gêner considérablement les autres occupants ou passants pour des raisons qui leur sont personnelles, ou ceux qui ne voudraient pas suivre ce spectacle.

C'est un cas tout à fait particulier, propre à la Grand-Place. Nous avons essayé d'avoir d'autres solutions sans en trouver de valable car nous avons dû étudier avec les spécialistes la façon de réaliser un spectacle « Son et Lumière » qui puisse répondre à ces conditions toutes spéciales.

M. Musin. Pourtant le spectacle « Son et Lumière » de Notre-Dame de Paris se déroule en plein cœur de la ville et est audible par tout le monde.

M. l'Echevin Van Halteren. Oui, mais la place devant Notre-Dame de Paris n'a pas la concentration de la Grand-Place de Bruxelles, qui est un endroit fermé dont les bruits s'entendent immédiatement.

Nous sommes entrés en contact avec les Français à ce sujet-là et ils n'ont même pas présenté ce spectacle-là parce que, d'après eux, les conditions n'étaient pas du tout les mêmes.

M. Musin. Vous avez donc résolu le problème par l'em-

M. l'Echevin Van Halteren. Nous croyons l'avoir résolu. Nous avons étudié les problèmes du mixage, c'était tout nouveau pour moi, c'est-à-dire « la vie des sons », le mouvement dans les sons tant en amplitude qu'en direction. C'est évidemment l'affaire de techniciens tout à fait spécialisés en la matière.

M. le Bourgmestre. Quel serait le rythme de présentation du spectacle ? Envisagez-vous un spectacle tous les soirs et quand comptez-vous commencer ?

M. l'Echevin Van Halteren. Je dirais qu'au point de vue permanence, nous pourrions organiser un spectacle tous les soirs, et même plusieurs fois par soirée si c'est nécessaire, parce que nous voulons éviter les dépenses abusives de personnel.

Nous avons vu des spectacles « Son et Lumière » où il fallait 4 ou 5 personnes pour une diffusion ; c'était horriblement coûteux et cela donnait lieu à des défaillances. Une fraction de seconde de distraction du personnel chargé, soit du son, soit de la lumière, perturbait complètement le spectacle.

Actuellement, le système est électronique : on pousse sur un bouton et tout démarre. Cela nous permet d'organiser des spectacles chaque soir s'il le faut, par exemple en été quand les touristes sont plus nombreux, et moins souvent aux autres époques de l'année.

Ce système d'écouteurs et d'automaticité permet aussi de donner ce spectacle dans toutes les langues voulues ; nous prévoyons de commencer avec trois langues mais l'installation dispose de sept canaux différents, ce qui fait que les spectateurs pourraient écouter en sept langues diverses, même étant placés l'un à côté de l'autre, ce qui représente aussi une grosse économie de fonctionnement.

Les frais d'installation sont évidemment plus élevés mais le fonctionnement, par contre, est plus économique.

M. Musin. Vous n'avez pas dit quand vous envisagez de commencer.

M. l'Echevin Van Halteren. Nos prévisions valent pour un spectacle, trois ou quatre fois par semaine durant l'été, quand le tourisme est suffisant pour alimenter ce spectacle.

Quand commencerons-nous ?

Notre ambition est de commencer au mois de mai de l'année prochaine, mais nous nous trouvons devant l'obligation, vu la dépense, de demander des subventions de l'Etat et vous savez que, là, il y a toujours une inconnue pour nous.

Néanmoins, nous avons poursuivi l'étude et attendons la réponse.

Dès qu'elle nous sera parvenue, nous pourrons démarrer avec les adjudications de ce gros matériel.

M. Musin. Vous n'êtes donc pas encore certain de recevoir les trois millions de l'Etat ?

M. l'Echevin Van Halteren. J'espère bien les recevoir mais je ne suis pas certain de les avoir suffisamment vite pour pouvoir commencer les adjudications à temps et assurer la mise en fonctionnement pour le mois de mai.

M. Musin. Vous pourriez aller de l'avant quand même ! A mon avis, c'est une question de quelques mois de décalage.

M. l'Echevin Van Halteren. Je ne puis pas engager le Conseil communal à lancer des adjudications pour plusieurs millions en n'étant pas couvert par une promesse de subside parce que si l'Etat ne répond pas favorablement, nous devrons réétudier le système de financement.

Comme, à mon avis, c'est rentable, nous verrions alors de quelle façon financer l'affaire. Mais je ne puis pas demander allègrement au Conseil communal de dépenser cette somme sans le soutien financier de l'Etat. Ce serait une imprudence.

M. Musin. Si vous ne trouvez pas d'autre solution, vous pourriez éventuellement concéder ?

M. l'Echevin Van Halteren. Nous y avons pensé. Mon-

rentable, plutôt que de me hâter au départ, je préfère attendre pour que cela soit fait au bénéfice de la Ville.

Mettons que nous allons engager 5 millions ou même plus. Nous escomptons que l'exploitation, telle que nous l'avons vu fonctionner à l'étranger, sera très peu onéreuse étant donné le personnel restreint ; nous pouvons donc espérer en retirer un bénéfice acceptable. Donc, s'il y a moyen de réaliser un bénéfice, je préfère attendre que l'Etat se déboutonne avant de prendre une décision qui pourrait être hasardeuse et peut-être nous priver d'une bonne rentrée.

M. Musin. En fait, c'est la production du spectacle qui coûte et non la réalisation.

M. l'Echevin Van Halteren. En ce qui concerne la réalisation du spectacle, nous avons pris des contacts et ceux qui seraient chargés de l'installation pourraient aller très vite car ils sont pratiquement prêts.

Ce problème-là n'est pas très compliqué ; ce qui l'est plus, ce sont les adjudications pour les appareils et je ne puis demander au Collège de les lancer avant d'avoir une garantie car il s'agit ici de plusieurs millions et une action à la légère dans ce domaine ne manquerait pas de nous amener des critiques.

*
**

— Uitgezonderd de volgnummers 321 en 322 bij de uitgaven worden al de artikelen betreffende de « F. 70. — Algemene ontvangsten en uitgaven voor het onderwijs », aangenomen.

— Excepté les numéros d'ordre 321 et 322 en dépenses, tous les articles relatifs à la « F. 70. — Recettes et dépenses générales d'Enseignement », sont adoptés.

*
**

— De artikelen betreffende de « F. 72. — Kleuter- en lager onderwijs » worden aangenomen.

— Les articles relatifs à la « F. 72. — Enseignement gardien et primaire » sont adoptés.

*
**

— De artikelen betreffende de « F. 73. — Middelbaar- en Normaalonderwijs » worden aangenomen.

— Les articles relatifs à la « F. 73. — Enseignement moyen et normal » sont adoptés.

*
**

— De artikelen betreffende de « F. 74. — Technisch onderwijs » worden aangenomen.

— Les articles relatifs à la « F. 74. — Enseignement technique » sont adoptés.

*
**

— Uitgezonderd de volgnummers 472 en 473, worden alle artikelen van de « F. 749. — Kunstonderwijs » aangenomen nadat het artikel 467 wordt gebracht op 90.000 frank.

— Excepté les numéros d'ordre 472 et 473, tous les articles de la « F. 749. — Enseignement artistique » sont adoptés, après avoir porté l'article 467 à 90.000 francs.

*
**

— De artikelen betreffende de « F. 75. — Hoger onderwijs » worden aangenomen.

— Les articles relatifs à la « F. 75. — Enseignement supérieur » sont adoptés.

*
**

— De volgnummers 276 bij de ontvangsten en 507, 555 en 575 bij de uitgaven van de « F. 76. — Jeugdvorming. — Ontspanning. — Volksontwikkeling. — Sport » worden aangenomen.

— Les numéros d'ordre 276 en recettes et 507, 555 et 575 en dépenses de la « F. 76. — Formation de la jeunesse. — Loisirs. — Education populaire. — Sports » sont adoptés.

— Uitgezonderd de volgnummers 623 tot 627, 636 tot 647, 649 tot 652 en 656 tot 660 bij de uitgaven worden alle artikelen betreffende de «F. 77 - 78. — Kunsten. — Oudheidkunde. — Communicatiemedia » aangenomen.

— Excepté les numéros d'ordre 623 à 627, 636 à 647, 649 à 652 et 656 à 660 en dépenses, tous les articles relatifs à la « F. 77 - 78. — Arts. — Archéologie. — Technique de diffusion » sont adoptés.

*
**

— De volgnummers 337 tot 348 bij de ontvangsten en 701 tot 741 bij de uitgaven betreffende de « F. 84. — Sociale hulp en gezinsvoorzieningen » worden aangenomen.

— Les numéros d'ordre 337 à 348 en recettes et 701 à 741 en dépenses relatifs à la « F. 84. — Action sociale et familiale » sont adoptés.

M. le Bourgmestre. Je lève la séance en vous donnant rendez-vous pour lundi prochain à 14 heures 30. Nous poursuivrons l'examen du budget jusqu'à « épuisement ».

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

De notulen van de zitting van 5 december 1973 worden goedgekeurd, geen enkel bezwaar werd ingebracht.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1973 est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

— De openbare zitting wordt opgeheven te 21 uur 30.

— La séance publique est levée à 21 heures 30.

VILLE DE BRUXELLES

STAD BRUSSEL

BULLETIN COMMUNAL
GEMEENTEBLAD

Année — Jaargang
1973

N. 29

CONSEIL COMMUNAL — GEMEENTERAAD

Séance du — Zitting van
10-12-73.

PRESIDENT — VOORZITTER

M.-de heer Lucien COOREMANS,
Bourgmestre — Burgemeester.

PREMIERE SEANCE PUBLIQUE
EERSTE OPENBARE ZITTING

— **Ville de Bruxelles. — Projet de budget pour l'exercice 1974. — Examen des articles (continuation) . . . . .**

— **Stad Brussel. — Begrotingsontwerp over het dienstjaar 1974. — Onderzoek der artikelen (voortzetting) 2303**

*
**

PREMIERE SEANCE PUBLIQUE
EERSTE OPENBARE ZITTING

Ville de Bruxelles.
Projet de budget pour l'exercice 1974.
Examen des articles (continuation).

Stad Brussel.
Begrotingsontwerp over het dienstjaar 1974.
Onderzoek der artikelen (voortzetting).

F. 70. — RECETTES ET DEPENSES GENERALES D'ENSEIGNEMENT.

Numéros d'ordre 321 et 322 en dépenses.

F. 70. — ALGEMENE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR HET ONDERWIJS.

Volgnummers 321 en 322 bij de uitgaven.

F. 749. — ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

Numéros d'ordre 472 et 473 en dépenses.

F. 749. — KUNSTONDERWIJS.

Volgnummers 472 en 473 bij de uitgaven.

F. 76 — FORMATION DE LA JEUNESSE. — LOISIRS. — EDUCATION POPULAIRE. — SPORTS.

Numéros d'ordre 302, 303, 305, et 306 en recettes et 520 à 528, 533, 534, 536, 559 et 582 à 585 en dépenses.

DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE
TWEEDE OPENBARE ZITTING

— Ville de Bruxelles. — Projet de budget pour l'exercice 1974. — Examen des articles (continuation) . . . . . .

— Stad Brussel. — Begrotingsontwerp over het dienstjaar 1974. — Onderzoek der artikelen (voortzetting) 2412

— La séance est ouverte à 14 heures 45 minutes.

— De zitting wordt geopend te 14 uur 45 minuten.

Présents :

Zijn aanwezig : M.-de heer Cooremans, *Bourgmestre-Burgemeester :* MM.-de heren De Rons, Van Halteren, Brouhon, Mergam, Pierson, Snyers d'Attenhoven, Mme-Mevr. De Riemaecker, M.-de heer De Saulnier, *Echevins-Schepenen ;* MM.-de heren Piron, Deschuyffeleer, Mme-Mevr. Van Leynseele, M.-de heer De Greef, Mme-Mevr. Avella, MM.-de heren Morelle, Pellegrin, Brynaert, Musin, Klein, Van Cutsem, Mme-Mevr. Servaes, MM.-de heren Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mme-Mevr. Lambot, MM-de heren Artiges, Peetermans, Scholer, Lombaerts, Anciaux, De Ridder, Mmes-Mevrn Hano, Dejaegher, MM.-de heren Latour, Maquet, Mlle-Mej. Van Baerlem, MM.-de heren Niels, Leclercq, *Conseillers-Raadsleden ;* M.-de heer Brichet, *Secrétaire-Secretaris.*

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1973 est déposé sur le bureau à 14 heures.

De notulen van de zitting van 7 december 1973 zijn ter tafel neergelegd te 14 uur.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

F. 76. — JEUGDVORMING. — ONTSPANNING. — VOLKSONTWIKKELING. — SPORT.

Volgnummers 302, 303, 305 en 306 bij de ontvangsten en 520 tot 528, 533, 534, 536, 559 en 582 tot 585 bij de uitgaven.

F. 77-78. — ARTS. — ARCHEOLOGIE. — TECHNIQUE DE DIFFUSION.

Numéros d'ordre 623 à 627, 636 à 647, 649 à 652 et 656 à 660 en dépenses.

F. 77-78. — KUNSTEN. — OUDHEIDKUNDE. — COMMUNICATIEMEDIA.

Volgnummers 623 tot 627, 636 tot 647, 649 tot 652 en 656 tot 660 bij de uitgaven.

M. le Bourgmestre. Mesdames, Messieurs, je déclare la séance publique ouverte.

M. Brynaert. Monsieur le Bourgmestre, je tiens à exprimer ici mes sentiments au sujet des incidents qui se sont déroulés en fin de séance vendredi soir, qui concernaient la distribution des différents rapports de M. l'Echevin Van Halteren.

J'ai regretté vivement la désinvolture de l'Echevin vis-à-vis du Conseil communal à cet égard, ainsi que son manque de solidarité vis-à-vis des autres membres du Collège qui, suivant les conventions établies, avaient envoyé aux membres du Conseil communal un résumé des différents rapports.

M. l'Echevin Pierson. Laissez les membres du Collège en dehors de cela. Plaignez-vous en votre nom et pas au nôtre.

M. Brynaert. J'ai eu l'occasion, pendant ce week-end, de relire l'un des rapports qui nous avaient été distribués : le rapport social.

Je crois ainsi avoir découvert une des raisons pour lesquelles ce rapport a été distribué à la dernière minute. Je me suis, en effet, aperçu qu'aucune nouvelle initiative pour 1974 n'avait été prévue et que ce rapport reprenait uniquement les activités sociales existantes, par exemple : service d'aide aux familles, épargne prénuptiale, prime de naissance, que nous connaissons depuis de nombreuses années. Elles furent notamment instaurées sous l'égide de Mme l'Echevin Van Leynseele et sur proposition de différents membres du Conseil communal à cette époque.

Or, le chapitre du budget parle d'action sociale et familiale. On devrait plutôt parler d'immobilisme que d'action. En effet, la plupart des membres du Conseil ont, à différentes reprises, présenté des projets de nouvelles initiatives dans ce domaine. L'on ne peut que regretter le manque d'imagination de l'Echevin, mais également qu'il n'ait pas tenu compte des propositions qui ont été faites.

A cet égard, je rappelle deux propositions dont on ne trouve pas trace dans le rapport et qui avaient été déposées par le groupe libéral durant ces dernières années.

Il s'agit tout d'abord du problème de la distribution des repas à domicile pour les personnes du troisième âge handicapées. Par ailleurs, j'avais présenté une suggestion au début de l'année dernière concernant l'organisation de séances d'information de planning familial dans les différents secteurs de la Ville de Bruxelles pour les jeunes ménages.

Devant cette situation, au nom du groupe libéral, je déposerai tout à l'heure des amendements à ce sujet.

Je terminerai cette brève intervention en souhaitant...

M. l'Echevin Pierson. C'est une motion d'ordre, ne l'oublions pas !

M. Brynaert. ...que les activités des œuvres sociales soient regroupées à l'avenir à l'échevinat de l'Assistance publique.

Un premier pas a été fait. Dans un des rapports qui nous ont été distribués, concernant les attributions de M. l'Echevin Van Halteren, on nous dit : « Il y a lieu de supprimer, à la page 2 des articles relevant de cet échevinat, les Centres de contact ». C'est un élément positif qu'il faudrait examiner pour les autres activités sociales.

M. le Bourgmestre. Monsieur Brynaert, ne parlons pas de motion d'ordre. En réalité, vous souhaitez que l'on revienne sur l'ordre du jour de la séance précédente. Je ne sais pourquoi vous parlez d'incidents.

En effet, l'on aurait pu considérer que le nombre valable des présences était à la limite, mais ce n'est pas le Collège qui en est responsable.

Le fait que vous souhaitiez revenir sur des points qui avaient été abordés lors de la dernière séance n'a rien à voir avec une motion d'ordre. *In fine* de la séance, les membres du Conseil étaient peut-être un peu clairsemés. Je répète que nous n'en sommes pas responsables.

La parole est à Mme Avella.

Mme Avella. Monsieur le Bourgmestre, à plusieurs reprises, je me suis déjà plainte du fait que nous ne recevions pas les rapports à temps. Nous les recevons, en effet, quand la séance du Conseil communal bat son plein.

Vendredi passé, j'avais cru entendre que vous déclariez qu'on achèverait les travaux. C'est la raison pour laquelle je suis partie. Vous disiez à M. l'Echevin De Rons : « L'on va terminer ». Je constate que M. Brynaert possède des rapports que, personnellement, je n'ai pas reçus. Je me demande pourquoi. Je crois, en effet, que je suis membre à part entière du Conseil communal, comme M. Brynaert et d'autres.

Je désire être mise en possession de ces rapports. M. Brynaert est en train de lire un rapport que je ne possède pas.

M. l'Echevin Pierson. Lequel ?

Mme Avella. Sans doute un des rapports qui ont été dis-

M. l'Echevin Pierson. Si vous aviez été présente, vendredi, vous les auriez reçus.

Mme Avella. Je viens de vous dire ce que j'avais cru entendre de la part de M. le Bourgmestre. Je suis partie à 20 h. 30. Je crois qu'il était temps !

M. le Bourgmestre. J'ai dit que nous devions terminer les points figurant dans les attributions de M. l'Echevin Van Halteren. Il restait une partie à reprendre aujourd'hui.

Mme Avella. Nous étions encore à dix-huit !

M. l'Echevin Pierson. Nous étions en nombre, Madame.

Mme Avella. Je me souviens avoir fait remarquer à M. l'Echevin De Rons que nous étions encore à dix-huit.

M. l'Echevin Pierson. Je regrette, Madame, nous étions en nombre !

M. le Bourgmestre. Madame, je ne souhaite pas que nous terminions nos travaux à 2 heures du matin comme l'année dernière. Dès lors, je crois qu'il convient de continuer l'examen de certains articles du budget.

A la suite d'incidents dont l'auteur n'est pas présent, nous nous sommes demandés, vendredi passé, si nous étions encore en nombre. Or, il a été constaté qu'effectivement, nous étions en nombre. La séance a été levée à 21 h. 30 comme d'ailleurs le mercredi précédent.

Mme Avella. Monsieur le Bourgmestre, je désire être mise en possession de ces rapports.

M. l'Echevin Pierson. Ils vont vous être donnés !

M. le Bourgmestre. J'ai même fait la déclaration qu'il était souhaitable que les rapports soient remis à tous les membres. Mais ceux qui étaient absents n'ont pas à émettre des reproches.

Mme Avella. C'est de la faute du Collège si les choses tournent mal !

M. le Bourgmestre. Comme toujours, Madame !

La parole est à M. l'Echevin Van Halteren.

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, d'un point de vue général, l'activité culturelle de la Ville peut se diviser en deux aspects : d'une part la poursuite du soutien à la diffusion artistique de haut niveau, d'autre part la pénétration de la culture artistique dans des couches plus étendues de notre population bruxelloise.

En ce qui concerne le premier aspect, la Ville continue ses subventions essentiellement à nos deux théâtres (Parc et Koninklijke Vlaamse Schouwburg) au Théâtre Royal de la Monnaie, au Palais des Beaux-Arts et dans une moindre mesure à la Société Philarmonique et à d'autres théâtres et institutions situés sur le territoire de Bruxelles. Il est difficile à la Ville d'étendre substantiellement son action dans ce domaine, d'une part parce que ses moyens financiers sont limités, d'autre part parce que les établissements en cause s'adressent à une population qui déborde largement des limites de la Ville, enfin, parce qu'il a été créé entretemps des organismes qui doivent à leur tour soutenir les activités culturelles qui couvrent l'agglomération, notamment les commissions culturelles française et néerlandaise de l'Agglomération de Bruxelles.

Par contre, le second aspect de la politique culturelle de la Ville présente un intérêt primordial pour notre population car personne ne met plus en doute l'intérêt de la promotion culturelle pour toutes les couches de la population.

Dans ce domaine, l'action proposée par le Collège s'est dirigée vers deux groupes de la population. Tout d'abord, les jeunes sont les spectateurs, auditeurs, visiteurs de demain des théâtres, des concerts, des musées et expositions, les futurs amateurs de littérature, de musique et de poésie. Il est

la culture artistique, à bénéficier de l'enrichissement de la personnalité qu'elle procure, à en retirer des joies profondes. C'est dans la direction des enfants des écoles que l'effort de la Ville, sanctionné par le Conseil communal, s'est porté tout d'abord. Nous avons évoqué, au cours de l'examen du budget de l'enseignement les réalisations en cours : musique à l'école, poésie, théâtre, etc. Je puis vous dire que dans ce domaine de l'animation culturelle dans les écoles, les résultats enregistrés en 1972 (232 séances et 42.374 spectateurs) et en 1973 (chiffres provisoires : 248 séances et 49.563 spectateurs) sont très encourageants.

La même politique sera poursuivie et même étendue en 1974.

La deuxième direction de l'effort de la Ville vers les adultes, est nettement plus difficile à suivre parce que plus diverse, ne bénéficiant pas de la base de l'organisation scolaire et concernant une population beaucoup moins malléable. Il apparaît pourtant indispensable pour atteindre l'objectif visé d'opérer une décentralisation d'activités artistiques modestes peut-être, mais de bonne qualité, au niveau de quartiers pour rapprocher ces activités de la population et les rendre plus accessibles en attendant que les personnes ainsi sensibilisées se rendent vers les foyers de culture classiques.

C'est ainsi que pour éviter de créer des organismes neufs, peut-être artificiels et de démarrage difficile, nous envisageons de nous appuyer sur les centres ou foyers culturels existants qui acceptent de collaborer avec les services de la Ville, de les aider et si possible de leur fournir des locaux. Nous avons commencé avec le Centre Culturel du Centenaire qui dispose des locaux de la Cité Modèle, nous attendons l'acceptation de collaboration du Centre Culturel de Bruxelles à Neder-Over-Heembeek.

En fait, je dois apporter une correction à cela. Depuis 48 heures, j'ai l'acceptation de ce centre culturel. Nous devons mettre au point une collaboration plus fructueuse entre ce centre et la Ville de Bruxelles.

Nous envisageons une action similaire avec des Foyers culturels du Centre de la Ville.

L'infrastructure nécessaire représente évidemment un problème car il est important de disposer localement de salles de fête, de salles de spectacle de petite et moyenne importance. Mais avant de se lancer dans des constructions nouvelles, coûteuses, il importe de faire l'inventaire des possibilités existantes dans des institutions existantes telles que les écoles.

La poursuite du soutien traditionnel de la Ville à des organismes culturels tels que troupe de théâtre amateur, chorale, société de musique, etc. est un élément de la politique culturelle de la Ville en faveur des populations locales.

Un effort supplémentaire de 500.000 francs est prévu au budget en faveur des sociétés culturelles qui bénéficieront ainsi d'une aide de 4.500.000 F (article n° 641).

Pour le surplus, la politique culturelle mise sur pied en 1972 et 1973 sera poursuivie et même élargie.

Le crédit de 4.000.000 F destiné aux expositions et concerts de prestige, qui jusqu'à présent n'avait pas été complètement utilisé, sera cette fois entièrement employé d'après le programme qui est en train d'être mis sur pied.

Dès à présent, je puis déjà annoncer l'organisation des quelques manifestations suivantes prévues à l'Hôtel de Ville :

— une exposition d'œuvres d'artistes géorgiens ;

— une exposition de peintres bruxellois ;

— une exposition d'œuvres de peintres appartenant au groupe Cobra (Copenhague-Bruxelles-Amsterdam).

Le groupe Cobra fut très efficace vers les années 50-55.

Des projets de concerts sont également à l'étude.

Nous avons aussi des dépenses nouvelles mais faisant, en fait, partie de la routine. Il s'agit des dépenses d'installation électrique, d'aménagements dans nos deux théâtres qui s'élèvent à deux fois huit millions.

M. le Bourgmestre. Nous abordons donc le secteur des « Arts-Archéologie-Terchnique de diffusion », des pages 182 à

M. Musin. Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, le budget culturel de la Ville représente largement plus de cent millions de francs. Je sais qu'il s'agit là d'un effort maximum et qu'il serait sans doute difficile de l'amplifier.

Les meilleures raisons, les arguments les plus percutants, voire les prétextes les plus courants me seraient opposés si j'essayais de convaincre la majorité de consentir à la Culture un budget plus important.

Et pourtant... Pourtant, on ne semble pas vouloir comprendre, ni à la Ville, ni même au niveau des autres pouvoirs publics, que, dans la situation présente, le souci de la culture devrait être le premier souci du pouvoir.

Je pourrais insister sur les problèmes de la civilisation des loisirs qui s'annonce. Mais cet aspect de la question, pour général qu'il soit et non limité à notre seul pays, a reçu tant et tant de développements que je vous épargnerai de nouvelles gloses sur ce problème.

Je voudrais m'en tenir au seul aspect local de la question. On n'a pas vu suffisamment que la première tâche du pouvoir, qu'il soit communal ou communautaire, consiste à créer aux différents niveaux, un sentiment d'appartenance régional.

Le citoyen d'aujourd'hui, sollicité par la télévision qui le rend contemporain d'événements se passant aux quatre coins du monde, sollicité d'autre part par le nécessaire dépassement de sa petite communauté locale pour s'intégrer dans les grands ensembles internationaux comme l'Europe, ce citoyen-là doit être armé pour répondre efficacement à ces sollicitations.

Il ne pourra l'être que si les pouvoirs locaux s'emploient au maximum à l'enraciner dans sa cellule primaire. Cet enracinement ne peut se faire que par la culture et c'est pour cela qu'une politique culturelle est si importante : à son niveau le plus simple, celui de la commune, elle collabore non seulement à l'équilibre de l'individu, mais de plus, elle apporte sa pierre à la construction de l'édifice européen. On ne pourra être un bon Européen que si l'on est, d'abord, bon Bruxellois, bon Wallon ou bon Flamand.

Je crois que telle est l'une des finalités importantes de toute politique culturelle. En étudiant le budget présenté et soumis à notre examen, je ne puis m'empêcher de constater l'absence totale de ligne directrice. On continue de saupoudrer des subsides à gauche et à droite ; on se contente de poursuivre une politique vieille de plusieurs dizaines d'années sans tenir aucun compte des éléments nouveaux qui, qu'on le veuille ou non, ont complètement modifié les données des problèmes.

Il y a vingt-cinq ans encore, l'idée généralement répandue était que la culture était l'apanage d'une élite. Elite de l'argent, bien souvent, élite intellectuelle plus rarement. il se fait que, depuis, la culture a quitté ces rives « élitaires » pour aborder celles de l'ensemble des citoyens. Le droit à la culture est un droit aussi important que le droit à l'information ou le droit à l'instruction. C'est ce droit-là que les pouvoirs publics doivent satisfaire.

L'introduction que nous avons pu lire dans le rapport général — et je déplore ici que l'Echevin de la Culture n'ait pas cru utile de nous communiquer un exposé des motifs de son budget comme l'ont fait, pour leur domaine, la plupart de ses collègues — ce document déclare que « la politique culturelle mise sur pied en 1972 sera poursuivie et même élargie ».

De quelle politique culturelle s'agit-il ?

La lecture du budget nous donne quelques indications sur les grands axes de ce que l'on s'obstine à appeler une politique culturelle.

Quels sont ces axes ?

Il y a par ordre d'importance :

1) les théâtres en ce compris les théâtres communaux, le Palais des Beaux-Arts, le Théâtre de la Monnaie ,le Théâtre pour la Jeunesse et, rangeons-y, la Philharmonique ;
2) l'animation culturelle sur le territoire ;
3) les subsides — Association des Ecrivains belges, le Prix d'art dramatique, les encouragements au répertoire d'opérette et l'aide aux société culturelles.

Il apparaît à l'évidence et dès le premier coup d'œil qu'aucune idée directrice ne préside ni à l'élaboration de cette politique, ni à son application. On n'a jamais cherché et on ne cherche pas à dynamiser les pauvres moyens dont dispose le budget de la Culture.

Le premier axe de la politique — il représente, pour le budget de 1974, plusieurs dizaines de millions — est constitué par la politique « théâtrale » de la majorité. On ne m'empêchera pas de regretter que la part la plus importante, je ne dirai pas du gâteau, mais du croûton de pain que l'on jette à la culture, aille à une activité culturelle déterminée. Or, il se fait qu'à Bruxelles cette activité culturelle — le théâtre — s'adresse à une seule couche de la population.

Les spectacles présentés, avec l'argent de l'ensemble de la population, relèvent souvent de la facilité, d'une conception bourgeoise du théâtre.

Soutenant une culture de classe, nous faisons une politique de classe, « élitaire » dans le seul sens du peu d'étendue du public touché. Alors que notre budget culturel est si mince et si dispersé, nous continuons, année après année, à donner indûment 12 millions au Théâtre de la Monnaie passé tout entier sous l'autorité de l'Etat.

M. Leclercq. Parlez-vous au nom du F.D.F., Monsieur Musin ?

M. Musin. En mon nom personnel et éventuellement au nom du F.D.F., pourquoi pas ?

M. Leclercq. Eventuellement ou sûrement ? Je voudrais le savoir.

M. Musin. De toute façon en mon nom personnel et pour le reste, on verra bien, puisque je demande le vote à ce sujet.

Ne faites pas de démagogie ici, Monsieur Leclercq !

M. Leclercq. Ce n'est pas de la démagogie.

M. Musin. Ces douze millions-là suffiraient à condamner votre politique. Il faut avoir le courage de dire à l'Etat que, s'il veut un théâtre, il doit s'en donner les moyens et qu'il ne peut être question d'imposer aux seuls contribuables bruxellois une dépense de 12 millions qui pourrait être employée beaucoup plus utilement pour le plus grand bien culturel de notre population bruxelloise.

Je demande à tous nos collègues d'avoir le courage de refuser le vote de ce subside ; je demande à M. l'Echevin de bien vouloir prévoir une autre affectation à cette somme.

Que dire des sommes dépensées pour aider un théâtre de la jeunesse bien déterminé ? Quel contrôle avons-nous sur l'emploi de ces sommes ? Quelle politique avons-nous exigée en échange de cette libéralité ? Quelles garanties de qualité ? Les enseignants sont-ils associés à la détermination de l'action de cette troupe ? Et est-ce bien le rôle d'un échevin des Beaux-Arts d'une ville comme la Ville de Bruxelles d'abandonner toute initiative en fait de politique culturelle à des professionnels, certes, mais à des professionnels que rien n'oblige à œuvrer dans le sens d'une politique déterminée par lui. Je sais. Dans le cas du Théâtre du Parc et du Théâtre Flamand, il s'agit de concessions. Que je puisse le regretter ne changera rien au problème.

Je trouve encore au budget — dans la rubrique théâtre — 2.322.000 F pour des Centres culturels. M. l'Echevin pourrait-il me donner quelques précisions touchant la localisation de ces Centres culturels ; quels en sont les animateurs, les programmes, les indices de fréquentation ?

Venons-en au deuxième axe tel qu'il apparaît à la lecture du budget. Il s'agit de l'animation culturelle sur le territoire : 8.685.100 F sont prévus. Les quelques renseignements que l'on a consentis aux membres du Conseil parlent d'expositions prévues dans les locaux de l'Hôtel de Ville et de projets de concerts. On se demande toujours où trouver les lignes directrices d'une véritable politique culturelle...

Le troisième axe — inévitable — c'est celui des subsides. Une remarque à cet égard : nous attribuons chaque année une certaine somme [illegible]

xelles. Je voudrais savoir quels sont les lauréats de ce prix depuis cinq ans, les œuvres qui, primées, ont été jouées sur nos scènes communales, l'époque à laquelle elles ont été jouées et la composition des différents jurys.

Mais le tout n'est pas de passer un budget au crible des critiques. Je sais comme vous que cela ne sert à rien et que la majorité, souvent malgré qu'elle en ait, votera docilement le document élaboré par le Collège. Je voudrais cependant faire une suggestion à M. l'Echevin des Beaux-Arts. Notre but à tous, dans cette enceinte, consiste à rechercher, pour nos concitoyens, les conditions les meilleures de vie et de culture.

La Culture, précisément, est un terrain où les hommes venus des quatre horizons peuvent s'entendre. Pour quelle raison ne consentiriez-vous pas, Monsieur l'Echevin, à la constitution d'une commission culturelle de la Ville de Bruxelles, commission où seraient représentés les différents groupes du Conseil et qui appellerait, en son sein, des experts de la culture ?

De nombreuses communes de l'agglomération — Saint-Gilles notamment — ont agi ainsi et s'en sont trouvées bien. Nous ne cherchons pas à critiquer systématiquement. Nous voulons démontrer que nous pouvons prendre nos responsabilités, que notre groupe n'est pas, comme d'aucuns cherchent à le faire croire, négativiste par définition. Nous pouvons, si vous le voulez, collaborer loyalement à la mise sur pied et à l'application d'une véritable politique culturelle dans notre Ville. Parce que nous savons que c'est une tâche essentielle. Parce que nous savons que rien n'a été fait dans ce sens depuis des années. Parce que nous espérons que vous admettrez, avec nous, que la culture est chose importante.

Je dépose donc une motion, ou si vous préférez, un vœu, demandant à ce que le Collège crée, selon des modalités à définir, une Commission consultative de la Culture, laquelle sera chargée de déterminer la politique à suivre dans le domaine culturel et d'en rechercher les moyens. J'ai dit.

Mme Van Leynseele. Monsieur le Bourgmestre, je comprends fort bien le point de vue de M. l'Echevin quant à la création de nouveaux centres culturels.

Je soulignerai néanmoins que le Palais des Beaux-Arts, centre culturel polyvalent et de haute qualité, situé sur notre territoire, a adopté une nouvelle politique, et, par le truchement de l'action culturelle, est accessible à tous. Cela signifie que les membres de l'action culturelle, des jeunesses musicales et d'autres organismes, peuvent assister à tous les concerts, même de gala, à toutes les manifestations, dans des conditions très favorables. Il suffit donc d'être membres de l'action culturelle (les cadres, les employés, etc.), des Jeunesses musicales, pour obtenir des places dans une partie de la grande salle spécialement réservée à ces membres.

Le Hall a créé des séances d'animation entièrement gratuites.

Cependant, Monsieur l'Echevin, voilà plusieurs années que le subside au Palais des Beaux-Arts et à l'Action culturelle n'a pas été augmenté. Je constate qu'actuellement, le subside aux sociétés culturelles de Bruxelles est assez important. Je demanderai au Collège d'envisager une légère augmentation dans ce sens.

Nous ne pouvons pas oublier qu'il y a là également une politique culturelle qui s'adresse aux jeunes, au troisième âge et à toute la population bruxelloise et non bruxelloise. Mais le Palais des Beaux-Arts est situé sur notre territoire.

Quant à M. Musin, je ne peux pas le suivre en ce qui concerne sa position vis-à-vis du Théâtre Royal de la Monnaie. Evidemment, il s'agit d'un théâtre d'Etat, mais il est situé sur notre territoire. A mon avis, c'est un symbole. La Ville de Vienne, la Ville de Paris, subsidient leur opéra qui est également un opéra national.

C'est le seul théâtre où l'on rencontre tous les membres des Communautés européennes. Des étrangers, des touristes sont présents au Théâtre Royal de la Monnaie. Si nous voulons jouer notre rôle de capitale européenne, nous devons offrir des spectacles qui sont appréciés par cette population. Je ne puis donc suivre M. Musin à cet égard.

M. le Bourgmestre. D'abord sur le plan général. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, dans son intervention, M. Musin répète, comme il l'a déjà fait l'an dernier qu'il n'y a pas de ligne directrice à la politique culturelle.

Je suis désolé de constater qu'au moment où je faisais l'exposé précisant quelles étaient les lignes directrices de cette politique, M. Musin n'était guère attentif et semble ne pas avoir écouté ce que j'ai dit.

M. Musin. J'avais lu votre rapport.

M. l'Echevin Van Halteren. Je répéterai donc que nous avons d'une part la politique de la culture de qualité, de haut niveau et d'autre part l'effort de développement de la culture dans les différentes couches sociales de la Ville.

En ce qui concerne la culture de haut niveau, nous avons deux théâtres, dont le Théâtre Royal de la Monnaie.

Je ne reviendrai pas sur vos appréciations personnelles quant à l'activité du Théâtre Royal de la Monnaie. Pas plus que Mme Van Leynseele, je ne partage votre point de vue.

M. Musin. Son activité n'était en aucune façon impliquée.

M. l'Echevin Van Halteren. En tout état de cause, la Ville continue, dans la mesure du possible, son soutien au Théâtre Royal de la Monnaie. Si ce soutien a été momentanément suspendu au cours de l'année, parce que nous avions des difficultés, dès que possible, l'appui au Théâtre Royal de la Monnaie tel qu'il était prévu sera à nouveau réalisé. Du reste, le Conseil communal sera saisi d'un rapport très prochainement à cet égard.

La seconde partie de mon exposé était beaucoup plus importante. En effet, elle expliquait quelle est la forme de rayonnement que la Ville envisage dans la population bruxelloise propre, d'une part par le Théâtre des Jeunes, d'autre

part par l'essai qui consiste à amener la culture au niveau de la population, afin que le jour où celle-ci sera suffisamment sensibilisée, elle devienne le client habituel et attentif de notre culture classique telle qu'on la connaît dans les théâtres.

Je reprends certains des points que vous avez soulevés. J'ai le plaisir de vous dire que, notamment pour le Théâtre des Jeunes, vos souhaits se réalisent parfaitement.

Chaque production du Théâtre des Jeunes donne lieu à la distribution aux enseignants présents d'un questionnaire leur demandant, en ce qui concerne la pièce présentée, de faire connaître leurs avis quant à la qualité, l'intérêt manifesté par les enfants, la possibilité pour eux d'utiliser le thème de la pièce à des prolongements dans l'enseignement, etc. Ces questionnaires nous reviennent très régulièrement. Dans l'ensemble, ils sont intéressants et enthousiastes en ce qui concerne les représentations.

En outre, des réunions ont lieu. Il y a une quinzaine de jours, il y a eu une réunion des enseignants, des chefs d'école sous la direction de l'inspecteur, avec les dirigeants du Théâtre des Jeunes. Ces personnes sont venues se rendre compte des installations, de la façon dont le décor était préparé, dont les répétitions se faisaient afin d'être à même d'émettre une opinion en connaissance de cause.

De plus, la dernière pièce présentée actuellement aux enfants de nos écoles primaires et qui semble avoir un grand succès a été créée en allant chercher, dans les écoles, les avis des enfants. A l'occasion du scénario, l'on présente notamment des diapositives de dessins réalisés par les enfants d'une de nos écoles populaires et cela, sans aucune retouche.

C'est vous dire combien nous sommes conscients de la nécessité que ce théâtre de l'enfance de la Ville soit aussi proche que possible et du travail des enseignants, et de la mentalité des enfants.

Vous en avez émis le souci. Je peux donc vous donner tous les apaisements à cet égard. Vous pouvez interroger tous les instituteurs et dirigeants d'écoles primaires [illegible]

Vous avez aussi demandé quels centres culturels étaient en cause. Monsieur Musin, j'ai également parlé des centres culturels dans mon exposé. Nous essayons d'utiliser les centres culturels comme base de l'action de développement social parmi la population. Pourquoi ? Parce qu'il y a un grand nombre de centres culturels sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Nous tentons de déceler ceux qui ont une action profitable et ceux qui sont, depuis de nombreuses années, tombés en déclin et n'ont plus qu'une activité de façade. Chaque fois que nous sommes en contact avec un centre culturel qui a une activité valable, nous essayons de le soutenir.

Parallèlement, nous voulons toucher d'autres centres culturels pour savoir si nous pouvons travailler en collaboration avec eux. C'est une expérience de longue haleine. Il serait peut-être plus simple de créer de toute pièce, dans différents endroits de Bruxelles, des centres nouveaux à l'initiative du Collège, sans tenir compte des centres existants. Personnellement, j'estime que ce serait une mauvaise formule.

J'ai constaté que nous avons, dans ces centres culturels locaux, des personnes d'un dévouement extraordinaire, possédant énormément d'initiative, d'un goût très sûr. Il y en a même parfois de très jeunes. J'estime que nous devons valoriser le travail de ces personnes des centres culturels. En outre, nous pouvons, à meilleur compte et à moindre effort, nous appuyer sur eux puisqu'ils mènent depuis de nombreuses années une activité vis-à-vis de la population.

Monsieur Musin, vous m'avez aussi demandé des renseignements sur les prix d'art dramatique. Je n'ai malheureusement pas la possibilité de vous fournir ces réponses. Si vous m'aviez posé la question en sections réunies, j'aurais pu recueillir les renseignements, comme d'autres l'ont fait dans le domaine de l'Instruction publique notamment. Je ne possède pas ces informations sous la main : elles demanderaient une recherche qui ne peut être faite sur le champ.

Quant à la commission de la culture, vous avez malencontreusement cité un exemple qui ne me semble pas être particulièrement pertinent. Vous avez parlé d'une commission culturelle créée dans une de nos communes. Cette commission culturelle a mis sur pied des activités très louables en elles-

mêmes, mais qui ont présenté beaucoup de difficultés. Le domaine culturel est, en effet, très mouvant et difficile à bien cerner. Dans la commune en question, j'espère que l'on est actuellement reparti d'un bon pied, mais il faut reconnaître que, pendant des années, cette commune a cherché la direction de son activité culturelle.

Dès lors, je ne sais pas si les commissions culturelles dont vous parlez peuvent être tellement profitables.

Vous parlez aussi d'experts, Monsieur Musin. En matière culturelle, il y a autant d'experts que de directions artistiques personnelles. Chaque fois que vous croyez choisir un expert, vous en trouvez une dizaine d'autres qui se prétendent aussi capables, si pas meilleurs que celui sur lequel votre choix s'est porté. Ce point pourrait donc peut-être donner lieu à un examen, mais je ne suis pas sûr que ce que vous exposez soit tellement facile à réaliser, ni surtout efficace.

J'en viens alors à ce qu'a dit Mme Van Leynseele, car je crois que c'est très important. Le Palais des Beaux-Arts se trouve sur le territoire de Bruxelles. C'est un foyer culturel extrêmement important. Plutôt que de créer des centres culturels du niveau de ceux que nous avons vus dans d'autres communes, nous avons préféré continuer la politique commencée par Mme Van Leynseele, il y a quelques années, qui consiste à soutenir aussi efficacement que possible ce centre culturel que constitue le Palais des Beaux-Arts.

A cet égard, je rassure Mme Van Leynseele. Cette année, nous prévoyons une petite augmentation. Comme c'est dans un budget global, cela n'apparaît pas directement. Lorsque l'on fera le versement, vous constaterez, Madame, que le Palais des Beaux-Arts reçoit une somme supplémentaire.

Nous possédons là un centre culturel. Il serait aberrant, me semble-t-il, de créer à grands frais quant à la construction et au fonctionnement, un centre culturel qui ferait concurrence au Palais des Beaux-Arts et à nos théâtres que nous subventionnons aussi. Nous avons donc préféré poursuivre cette politique qui me paraît être d'une grande sagesse qui consiste à soutenir ceux qui font du bon travail pour que l'activité culturelle de haut niveau puisse être maintenue et développée

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Musin.

M. Musin. Je vous remercie, Monsieur l'Echevin, pour votre réponse. Je me permettrai cependant de revenir sur certains points.

Je pense avoir été assez clair tout à l'heure et dans le passé ; en effet, c'est la deuxième ou la troisième fois que je reviens à la charge à propos du Théâtre Royal de la Monnaie. Jamais, dans mon esprit, je n'ai mis en cause la qualité et le caractère prestigieux de notre opéra national.

Ce que je mets en cause, c'est la gratuité de notre geste, notre libéralité à nous, Ville de Bruxelles, en octroyant encore à un opéra dit national et unilatéralement sans qu'aucune des communes de l'Agglomération ou de la Belgique ne donnent un centime à ce Théâtre Royal de la Monnaie qui est presque davantage fréquenté par des Belges étrangers à Bruxelles que par des Bruxellois.

Le Théâtre Royal de la Monnaie n'est pas en cause, ni par la qualité de ses productions, ni par l'excellence de ses troupes. Pour moi, il s'agit d'une question purement budgétaire : 12 millions à récupérer.

Il y a de nombreuses années, l'on a cédé le Théâtre Royal de la Monnaie à l'Etat parce que les finances communales ne pouvaient plus y suffire. Même si pendant six ans, l'on a été amené à verser une sorte de subside, je ne vois pas pourquoi, après ces années, on s'obstine à vouloir faire un cadeau supplémentaire au Théâtre Royal de la Monnaie.

Votre subside au Palais des Beaux-Arts me semble pleinement justifié. Il représente en effet, un centre culturel polyvalent et mérite donc le subside de 4,5 millions en l'occurrence.

Quant au Théâtre des Jeunes, j'ai entendu avec beaucoup de satisfaction le compte rendu détaillé que vous nous avez fait de ses activités. J'appartiens à votre section et jamais, je ne vous avais entendu parler du Théâtre des Jeunes. Je me réjouis de la bonne marche de cette activité et j'espère qu'elle se développera. J'étais dans l'ignorance la plus totale à propos de cette affaire.

Il est exact que vous avez cité quelques localisations de centres culturels dans votre rapport. Je me permettrai de vous faire remarquer, Monsieur l'Echevin, que j'ai pris connaissance de votre rapport cinq minutes avant que vous ne preniez la parole pour en donner lecture. Vous l'aviez en effet, fait déposer sur nos bancs. Si j'avais possédé ce rapport quand j'ai élaboré mon exposé, il est certain que plusieurs points auraient dû être aménagés. Je n'en ai pas eu le loisir. Vous avez lu votre rapport, j'ai lu le mien: fatalement, il y a eu des interférences.

Concernant le prix d'art dramatique, j'avais en effet, omis de vous demander certains renseignements en sections réunies. Je vous prie de bien vouloir faire une petite enquête à ce sujet et de me donner plus tard, les informations que je souhaite.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Leclercq.

M. Leclercq. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais intervenir suite à l'interruption que j'ai produite et dont je vous prie de m'excuser.

Si je l'ai fait, c'est parce que j'avais encore l'espoir à ce moment qu'il s'agissait d'une intervention personnelle de M. Musin. Il m'arrive également de faire des interventions personnelles.

Il s'agit bien entendu de la conviction personnelle de M. Musin, mais malheureusement, d'après ce que je peux entendre, il s'agirait éventuellement de la position officielle du groupe F.D.F.

Le but de mon interruption n'a pas été de lancer le F.D.F. vers cette position. Je regretterais quant à moi que le F.D.F. qui représente une partie importante de l'opinion publique bruxelloise se déclare en faveur de la suppression des 12 millions au Théâtre Royal de la Monnaie.

Ce serait dommage. Mon interruption visait seulement Monsieur Musin, à vous isoler d'un certaine façon.

Je comprends que vous avez une attitude personnelle à

groupe F.D.F., il y a différentes attitudes possibles à l'égard de ce problème.

Je vais essayer de vous convaincre, encore que ce sera difficile : il y a peut-être un ballet ou un opéra mal digéré depuis longtemps !

M. Musin. Absolument pas.

M. Leclercq. Nous sommes tous deux Picards d'origine. Permettez à un Picard ayant fait la première partie de ses études à Liège et ayant le budget de la Ville de Liège devant lui, de vous faire remarquer que cette ville subventionne notamment la bibliothèque des Chiroux qui est d'ailleurs une bibliothèque communale, celle-ci étant fréquentée par les étudiants de l'Université de Liège, quelle que soit leur origine. Si je considère les subventions aux théâtres, je constate que la ville de Liège subventionne le Théâtre Royal du Gymnase, en même temps que le Théâtre communal wallon du Trianon.

La Ville de Liège se considère un peu comme la « capitale » de la Wallonie et, naturellement, développe des activités qui ne sont pas uniquement à usage liégeois.

Il est normal que, de notre côté, à Bruxelles, nous donnions des subsides ou que nous développions des activité qui s'adressent à des non-Bruxellois — lorsqu'il s'agit du Ballet van Vlaanderen, à des Néerlandophones, lorsqu'il s'agit du Ballet de Wallonie, à des habitants de cette région.

C'est en fait, une question de prestige. Nous devons, en tant que capitale, développer de telles activités.

Entre parenthèses, j'ai lu avec attention un article de Dimanche-Presse, écrit par M. Defosset, relatif à une activité culturelle développée à Etterbeek à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Colette. N'étant pas Etterbeekois je suppose que j'aurais pu tout de même m'y rendre et que cette activité a eu une audience plus vaste que celle de la petite commune d'Etterbeek. Apres tout, cela va de soi.

Je sais, Monsieur Musin, que vous ne mettez pas en cause la qualité du travail fourni par le Théâtre Royal de la Mon

naie. Je ne veux pas, à cet égard, vous faire un mauvais procès.

Néanmoins, je suis fort étonné que vous ne preniez pas en considération la qualité des représentations du Théâtre Royal de la Monnaie, pour accepter l'idée de cette subvention sinon le montant. En effet, vous mettez en cause le principe même de cette subvention. A cet égard, je ne vous suis pas. On connaît Béjart, on peut aimer ou non l'opéra, il y a encore d'autres activités au Théâtre Royal de la Monnaie. Il est dommage de prendre une position qui ne va peut-être pas à l'encontre de la reconnaissance de la qualité artistique, mais qui n'est tout de même pas de nature à aider le Théâtre Royal de la Monnaie à poursuivre cette politique de haut niveau.

M. Musin. Mon cher Collègue, je comprends vos raisons, mais vous ne m'avez pas convaincu. Pour moi, c'est une question de principe budgétaire. La qualité des activités artistiques du Théâtre Royal de la Monnaie ne sont jamais entrées en ligne de compte.

Il y a un seul opéra national en Belgique. Les exemples liégeois que vous avez cités ne me convainquent pas davantage, car il s'agit de théâtres locaux. Même le Théâtre du Gymnase est un théâtre typiquement liégeois pour la région wallonne et ce n'est pas un opéra national. Les musées et bibliothèques que vous citez n'ont rien à voir : vous mélangez les problèmes.

Je reviens alors à ce qu'à dit Mme Van Leynseele, en prétendant que Vienne et Paris subsidient leur opéra national : ce n'est pas exact. Il s'agit d'opéras d'Etat dont la charge lui revient intégralement. Les dépenses sont payées par le budget de l'Etat.

Mme Van Leynseele. Mes renseignements datent qu'il y a deux ou trois ans et à cette époque, les deux villes en question subsidiaient leur opéra.

M. Musin. Il s'agit peut-être d'un petit subside occasionnel, mais dans les autres pays, on ne subventionne pas les opéras

M. le Bourgmestre. La parole est à Mme Avella.

Mme Avella. Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, M. Musin a fait le reproche que les autres communes n'apportaient aucun subside à la Monnaie. Ce n'est ni la faute du Collège, ni du Conseil communal de la Ville de Bruxelles.

A plusieurs reprises, je sais que des démarches ont été faites auprès de toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, afin que ces communes prévoient ne serait-ce que 50 centimes ou un franc par habitant. Elles ont toujours refusé.

Que pouvons-nous faire d'autre ?

Je sais que le Théâtre Royal de la Monnaie représente une lourde charge. Il reçoit de nombreux subsides de l'Etat.

Il est certain d'autre part, que les représentations qui ont lieu au Théâtre Royal de la Monnaie sortent de l'ordinaire. La Ville de Bruxelles s'est engagée depuis longtemps déjà à accorder au Théâtre Royal de la Monnaie 12 millions par an de subside. Je crois qu'une année, l'Echevin des Finances avait voulu supprimer ce crédit de 12 millions à la Monnaie qu'il considérait comme fort élevé.

Néanmoins, je ne puis pas suivre M. Musin, car le Théâtre Royal de la Monnaie donne des représentations magnifiques : opéras, ballets, etc. En outre, il organise des tournées à l'étranger, ce qui le fait connaître et apprécier.

Je ne voudrais pas prolonger mon intervention. Mais je répète que je ne peux pas suivre M. Musin. J'estime que nous, Ville de Bruxelles, nous nous devons de posséder un théâtre représentatif de la Ville. C'est le Théâtre Royal de la Monnaie qui peut, à mon avis, remplir ce rôle. Dès lors, je voterai les 12 millions pour le Théâtre Royal de la Monnaie avec beaucoup de sentiment !

M. Dereppe. Monsieur le Bourgmestre, je ne mets pas du tout le Théâtre Royal de la Monnaie en cause, mais l'Etat. Celui-ci, pour le moment, se livre à une petite guerre à la Ville de Bruxelles, comme aux autres communes. Il refuse, en effet, de pourvoir au déficit de nos hôpitaux.

J'estime dès lors que l'on pourrait supprimer certains subides à des activités culturelles, pour reporter nos efforts sur le déficit des hôpitaux éventuellement, puisque l'Etat ne veut plus y pourvoir.

M. l'Echevin De Rons. Monsieur le Bourgmestre, il existe une convention avec l'Etat. La Ville a, en effet, consenti pour une certaine durée l'octroi d'un subside de 12 millions. A l'expiration de ce laps de temps, le Conseil s'est penché sur le problème et a décidé de poursuivre cet effort, mais à ne pas indexer cette somme. Cela signifie donc tout de même que, d'année en année, l'effort devient moins lourd. Le Conseil en a décidé ainsi : il faut s'incliner.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Klein.

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, dans ce bref exposé, je voudrais aborder trois questions : le Théâtre Royal de la Monnaie, le Musée d'Art moderne et l'animation culturelle.

En ce qui concerne le problème du Théâtre Royal de la Monnaie évoqué par d'autres, il faut se placer dans un cadre plus général que celui de la Ville de Bruxelles et même, de l'Agglomération.

Dans la mesure où l'on veut réaliser la régionalisation dans ce pays, il faut comprendre que les crédits d'ordre culturel qui sont attribués dans notre région doivent être décentralisés et que c'est aux autorités régionales à distribuer dorénavant les subventions, selon les besoins de la région.

Cela signifie qu'au budget du Ministère de la Culture figure un poste de l'ordre de 120 millions de subvention pour le Théâtre Royal de la Monnaie. J'estime quant à moi qu'une première mesure devrait être prise, qui dépasse le cadre du Conseil communal, c'est-à-dire que ces 120 millions de subvention soient distribués non par le Ministère de la Culture, mais par les Commissions de la Culture de Bruxelles qui représentent les organes de régionalisation, les premiers organismes régionalisés du pays, au niveau de l'agglomération de

Le deuxième aspect du problème est celui des 12 millions octroyés par la Ville de Bruxelles. Dans la mesure où des habitants de toutes les communes de l'agglomération, voir de tout le pays, où des étrangers participent à l'animation et suivent les spectacles du Théâtre Royal de la Monnaie, où celui-ci fait appel à des artistes étrangers, je ne vois pas pourquoi seule la Ville de Bruxelles devrait contribuer, de ses deniers, à la subvention de ce théâtre.

M. Musin. C'est ce que je me tue à dire depuis deux ans !

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, je crois dès lors que nous sommes tous d'accord dans cette assemblée pour reconnaître que la qualité des spectacles du Théâtre Royal de la Monnaie n'est pas en cause.

Il y a un certain temps, fut mise en place l'équipe de M. Huysman et de Maurice Béjart. Je ne faisais pas partie du Conseil communal quand il a fallu choisir entre M. Huysman et M. Rogachewsky. Ceux qui ont fait leur choix à cette époque portent aussi une responsabilité : il y aurait peut-être lieu de rechercher les votes concernant cette affaire.

De toute façon, depuis cette époque, un travail remarquable a été réalisé, qui honore Bruxelles, mais aussi l'agglomération et la Belgique tout entière. C'est dans cet esprit que j'estime qu'il est inadmissible que seule la Ville de Bruxelles subventionne le Théâtre Royal de la Monnaie.

Je voudrais alors aborder un second problème qui préoccupe très fort l'opinion publique ces dernières semaines : celui du Musée d'Art moderne. Notre Conseil communal a pris, il y a quelques semaines, une délibération à l'unanimité pour soutenir ce qu'on appelle le projet Bastin N° 2.

Je souhaiterais, dans ce débat d'ordre général, que M. l'Echevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au nom du Collège, nous fasse connaître l'état de ce problème, quelles démarches ont été faites depuis le vote intervenu au Conseil communal, quelles sont les tractations et surtout, dans quelle mesure on peut espérer que le permis de bâtir soit délivré dans les prochaines semaines.

J'en viens au troisième problème. J'en terminerai par là parce que j'estime que, dans un pareil débat, il vaut mieux mettre en valeur deux ou trois points importants qui touchent l'opinion publique que de faire un exposé exhaustif concernant de nombreux problèmes qui, en définitive, se recoupent les uns les autres. Il s'agit de l'animation culturelle dans notre bonne Ville de Bruxelles.

Quand on examine le budget, on constate que c'est à travers un article où il est question de subsides aux Beaux-Arts et à la Société Philharmonique que l'on parle de l'animation culturelle. En effet, au poste 641, on peut lire : « Subsides au Palais des Beaux-Arts, à la Société Philharmonique et encouragement à diverses initiatives culturelles ».

Je ferai aussi une parenthèse pour critiquer avec vigueur, comme M. Brynaert l'a fait tout à l'heure, le fait que M. l'Echevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est le seul à ne pas nous avoir remis un rapport détaillé au moins quatre ou cinq jours avant la discussion du budget ainsi que l'ont fait ses collègues. Je croyais que ce retard allait nous apporter des lumières différentes de ce que nous trouvons dans le cahier d'explications et dans le rapport. Hélas ! la petite note que M. Van Halteren nous a remis il y a quelques instants reprend ce qui figure déjà dans le cahier d'explications et le rapport. L'on dit que ces 2.550.000 F pour l'encouragement à diverses initiatives culturelles seront notamment consacrés à une exposition d'œuvres d'artistes géorgiens, une exposition de peintres bruxellois et une exposition d'œuvres de peintres appartenant au groupe Cobra. L'on précise que d'autres manifestations sont à l'étude, que des concerts sont programmés.

Monsieur le Bourgmestre, être organisateur dans le domaine privé, comme d'ailleurs dans le domaine public, veut qu'au mois de décembre d'une année, l'on sache tout de même quelles seront les activités de l'année suivante. Je m'étonne très fort que M. l'Echevin de l'Instruction publique nous présente ce faible programme de trois organisations pour toute l'année prochaine, que doit couvrir 2.550.000 F de subvention !

Nous savons que le Palais des Beaux-Arts et la Société

dans le domaine culturel. Nous allons donc consacrer deux millions de subvention à des organismes où la parité linguistique existe, alors qu'il est reconnu qu'il y a à Bruxelles 85 % de Francophones.

Or, je peux lire en outre : Exposition d'œuvres de peintres appartenant au groupe Cobra (Copenhague, Bruxelles, Amsterdam). Il s'agit encore une fois d'une tendance vers une certaine conception pangermanique.

M. Niels. Ce n'est pas une tendance, c'est une ouverture.

M. Klein. Je demande simplement au Collège si, pour compenser cette ouverture vers le monde germanique, dont je me réjouis, il a l'intention d'organiser des manifestations d'ouverture vers le monde de la francophonie, tout le domaine culturel francophone auquel 85 % de notre population appartient. Tout le monde sait dans cette enceinte que j'ai une certaine connaissance du néerlandais. Il ne s'agit pas, par conséquent, d'animosité de ma part.

M. Niels. Qu'est-ce que la culture ? Du gâteau ?

M. Klein. Je crois n'avoir interrompu personne jusqu'à présent. Je demande donc à M. Niels de m'écouter. C'est bien volontiers que j'entendrai son exposé et que je répondrai éventuellement aux arguments qu'il souhaite faire valoir.

Je désire encore aborder deux points : d'une part le problème de la Chapelle des Brigittines...

M. le Bourgmestre. Je voudrais que l'on procède par ordre.

M. Klein. Ce sont des questions d'ordre général qui recouvrent plusieurs aspects. Cela concerne les Beaux-Arts, notamment à l'article « Restauration Eglise des Brigittines, poste 664 ».

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur Klein, vous avez reçu en temps utile, une liste des numéros du budget qui concerne l'échevinat des Beaux-Arts, selon la nomenclature de la Ville. Vous n'ignorez pas que ce budget est élaboré

d'après le plan qui a été fourni, il y a bon nombre d'années, par le Ministère de l'Intérieur. Les activités des services et des Echevins ne correspondent pas exactement à ce plan. Nous nous sommes donné la peine de préciser dans ce chapitre quelque peu embrouillé les articles concernant chaque échevin. Vous avez eu la liste exacte des numéros concernant l'échevinat dont je m'occupe.

Or, cet échevinat ne s'occupe ni du Musée d'Art moderne, ni de la Chapelle des Brigittines.

M. Klein. Je réserve la Chapelle des Brigittines et je me permets de revenir à un dernier point dont je n'ai pas vérifié s'il fait partie de votre budget : la conservation du patrimoine architectural de la Ville.

M. l'Echevin De Saulnier. Cela regarde l'échevinat des Travaux publics.

M. Klein. Je trouve regrettable que l'on m'interrompe alors qu'il ne me reste que deux ou trois points à développer, ce qui prendra cinq minutes.

M. l'Echevin Van Halteren. Mais ces points ne me concernent pas !

M. le Bourgmestre. Il faut un minimum de discipline.

M. Klein. Il s'agit du poste 635. Est-ce votre budget ?

M. l'Echevin Van Halteren. Non.

M. Klein. Alors, je vous remercie.

M. Piron. J'ai demandé la parole sur la politique culturelle.

M. l'Echevin Van Halteren. Répondant à M. Klein, je ne vais pas répéter notre point de vue concernant le Théâtre Royal de la Monnaie. Il a déjà été abondamment discuté.

de l'agglomération, j'estimais qu'il était opportun que les Commissions culturelles qui représentent un nouvel échelon, interviennent dans le financement et que la Ville de Bruxelles, dans certains domaines, ne devait pas faire un effort supplémentaire étant donné l'existence de cet échelon.

Le Musée d'Art moderne ne regarde pas mon échevinat.

Quant à l'animation culturelle, je vous ai cité trois expositions. Nous prévoyons aussi des concerts. Il m'est difficile de vous remettre ici une nomenclature : ce n'est d'ailleurs pas l'objectif d'un exposé général. Vous avez trouvé que ces expositions étaient dans un sens germanique.

Cela me surprend un peu. J'ai, en effet, l'impression que les artistes appartenant au groupe Cobra n'étaient pas précisément considérés comme des artistes ayant une origine germanique. Du reste, l'art n'a pas de frontière et les tendances de la culture doivent pouvoir trouver leur inspiration dans toutes les parties du monde.

Enfin, puisque vous avez abordé le point de vue très particulier de cette appartenance linguistique et avez placé le communautaire dans nos expositions, je vous rappellerai que l'an dernier et l'année d'avant, nous avons organisé une exposition Picasso et une exposition Chagall. Si, à ce moment on était parti dans le même sens, on aurait pu me reprocher de m'être dirigé de façon unilatérale vers des artistes qui avaient trouvé asile dans la partie francophone du monde.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Niels.

M. Niels. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans un débat qui m'intéresse particulièrement. Je suis satisfait de constater que l'Echevin des Beaux-Arts n'est pas réfractaire à la discussion. Tout en étant membre de la majorité, je dois reconnaître qu'il faut parfois le pousser un peu.

Je félicite d'abord le Collège de cette exposition de peintres bruxellois dont je ne connais pas les noms. Contrairement à ce que dit mon collègue, M. Klein, je puis affirmer, moi qui ai connu tous les membres du groupe Cobra, que ce sont

des universalistes et non pas des gens axés sur une seule langue. Je les connais depuis 30 ans : ce sont des êtres très humains, des êtres d'amour.

Je félicite M. l'Echevin d'avoir ouvert le débat et d'avoir donné l'occasion à un mouvement comme Cobra de s'exprimer à Bruxelles.

Je ne connais pas les peintres bruxellois qui seront représentés. Je regrette un manque d'information à cet égard. C'est d'ailleurs un peu l'habitude du Collège. J'ai déjà fait la suggestion de la constitution d'une Commission culturelle qui serait composée de plusieurs membres éclairés du Conseil.

J'aimerais que l'on ait des informations en ce qui concerne les peintres qui seront choisis. Je répète que j'ai suggéré il y a deux ans déjà la création d'une commission culturelle au sein de notre Conseil susceptible de discuter du choix des peintres en vue d'expositions.

Je suis de toute façon heureux que le débat soit ouvert et qu'une exposition de peintres appartenant au groupe Cobra ait lieu à Bruxelles au mois de mai. Je répète que ces gens ne sont absolument pas d'origine germanique. Au contraire, ils ont tous souffert dans leur chair de l'occupation hitlérienne. Ce sont des universalistes.

Je suis d'éducation et de culture francophone. Mais ayant fait plusieurs fois le tour du monde, je me rends compte qu'il y a d'autres gens sur la planète que des Francophones ou des Flamands !

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Klein.

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, on peut se réjouir de ce que l'ouverture, en l'occurrence vers le monde germanique, ne soit pas limitée.

Je n'ai rien voulu dire d'autre. Je suis heureux qu'il y ait une ouverture artistique en l'occurrence vers un monde

vers tous les milieux. M. l'Echevin m'a répondu que l'année passée, il y avait eu une exposition Picasso et une exposition Chagall dont nous nous souviendrons certainement.

Voici alors une question précise : quelle sera la programmation des expositions, concerts, etc., que couvriront ces 2.550.000 F de crédit ? Je voulais savoir si cette somme serait exclusivement consacrée aux trois expositions qui ont été citées dans la note ou s'il existe d'autres initiatives. J'estime indispensable que le Conseil communal soit informé à cet égard. Or, à cette question précise, il ne m'a pas été répondu.

M. l'Echevin Van Halteren. Ces 2.550.000 frs couvrent tout un ensemble d'activités. Je suis surpris de voir combien M. Klein s'intéresse à ce que seront ces activités. En effet, lorsque des concerts, des récitals de poésie sont organisés, je regrette de l'y voir aussi rarement, sinon pas du tout !

M. Klein. Cela n'est pas exact.

M. l'Echevin Van Halteren. Je dois préciser que tout cela fait l'objet d'études. Nous sommes en discussion à propos de toute une série d'activités. Cependant, je ne peux les présenter au Collège d'abord, ensuite au Conseil que lorsque je dispose d'éléments tout à fait précis. Il est inutile que je vous communique dès à présent les projets que nous avons, alors qu'il est possible que certains ne puissent se réaliser, parce que l'on ne trouve pas suffisamment d'œuvres de l'artiste envisagé ou parce que l'on constate finalement que les frais sont exagérés.

M. Niels m'a posé une question bien précise. Il aurait voulu savoir quels étaient les artistes bruxellois de cette exposition. Encore une fois, je ne puis répondre, parce que l'exposition est organisée de concert avec la Commission culturelle de l'Agglomération. On est en train de préparer une exposition de peintres bruxellois. Le Président de la Commission culturelle a demandé au Collège que l'ouverture de l'exposition ait lieu dans les locaux de l'Hôtel de Ville, ce que nous avons accepté. Elle fait partie des expositions de prestige qui auront lieu au cours de l'année prochaine. Je ne possède malheu-

reusement pas de détails à cet égard. Je fais confiance, car je suis certain que l'on recherchera des peintres de grande valeur.

M. Niels. J'espère que votre confiance dans la Commission culturelle de l'Agglomération sera récompensée.

M. Piron. Monsieur le Bourgmestre, j'ai écouté tout à l'heure avec une très grande attention l'échange de vue entre M. Musin et M. l'Echevin Van Halteren en ce qui concerne la politique culturelle de la Ville.

J'ai entendu M. Musin reprocher à M. l'Echevin Van Halteren de ne pas avoir de ligne directrice ; à quoi M. l'Echevin a répondu qu'au contraire il en avait une. Cependant, dans l'état actuel des choses, je ne vois pas encore quelle est cette ligne directrice.

Je me base sur la note que M. l'Echevin s'est borné à lire textuellement : « Nous avons commencé avec le Centre culturel du Centenaire qui dispose des locaux de la Cité Modèle... » J'en déduis qu'une action culturelle a été commencée au courant de l'année dernière. Rejoignant une question posée très judicieusement par M. Musin, je voudrais savoir quel était l'indice de fréquentation à ce Centre culturel. J'aimerais connaître quelle était la nature des activités culturelles qui s'y sont déployées.

Il ne s'agit pas de renseignements qui doivent être demandés en section parce que c'est en fonction de ce qui aurait été fait en 1973 que l'on peut juger s'il y a vraiment une continuité dans la politique culturelle pour l'année prochaine, en d'autres termes, s'il y a une ligne directrice.

Je prends la suite de la phrase : « ... nous attendons l'acceptation de collaboration du Centre Culturel de Bruxelles à Neder-Over-Heembeek, nous envisageons une action similaire avec des Foyers culturels du Centre de la Ville ».

A cet égard, j'ai entendu M. l'Echevin dire tout à l'heure — et il a peut-être raison — qu'il n'était pas bon que la

C'est possible. Dans certains secteurs, comme celui de Neder-Over-Heembeek, une action existe. Je suis moins certain que, dans l'état actuel des choses, dans des quartiers comme le Centre de la Ville, qui ne peut être tout à fait négligé, le Quartier du Nord-Est qui se plaint déjà à juste titre de ne pas bénéficier d'assez d'attention de la part du Collège, je suis moins certain, dis-je, que ce soit le cas. Il y a donc, là, des réalisations à entreprendre.

Existe-t-il des foyers culturels dans le centre ou le Nord-Est qui sont de taille à assumer ces actions ?

Je me réjouis de lire dans le rapport qu'il importe de faire l'inventaire des possibilités existantes en matière de locaux, notamment d'utiliser les écoles. Je voudrais donc savoir si, actuellement, on a déjà fait l'inventaire des écoles qui, à l'exemple de l'Ecole N° 7 de la rue Haute, sont en mesure d'exercer une activité polyvalente. Dans les quartiers principaux, quelles sont les écoles où l'on pourrait orienter une certaine activité culturelle ?

Je suis profondément persuadé que si l'on veut amener la culture au niveau du peuple, il faut aller véritablement au devant des besoins de celui-ci, créer ce besoin de culture. Pour ce faire, il faut songer à une consultation de la population. M. De Saulnier disait : « il y a nous et le citoyen », mais il existe aussi tous les groupements intermédiaires. Si l'on veut mener une action culturelle valable au niveau du peuple et bien dispersée dans l'ensemble de notre territoire, il faut résolument tendre vers une participation de nos concitoyens à cette action culturelle, en les faisant venir dans les locaux qu'ils connaissent le mieux, c'est-à-dire les écoles.

Cependant, je répète que je voudrais savoir, dans la mesure où une action culturelle a été encouragée par la Ville, quelle est-elle et ce que contiennent exactement les quelques lignes de la page 2 de l'aide-mémoire de M. l'Echevin.

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur le Bourgmestre, M. Piron demande quelles sont les activités, spécialement celles du Centre culturel du Centenaire, ainsi que sa fréquentation.

C'est également une question à laquelle il m'est impossible de répondre au pied levé. Je devrais demander au Centre culturel du Centenaire de me fournir ces renseignements.

M. Piron. Vous ne pouvez même pas préciser la nature des des activités !

M. Klein. C'est extraordinaire !

M. l'Echevin Van Halteren. Ainsi qu'il a été dit et écrit, le Centre culturel du Centenaire est actuellement hébergé depuis peu dans les locaux de la Cité Modèle, ces locaux ne sont pas encore aménagés. L'aménagement d'une petite scène et de l'équipement nécessaire n'est pas encore réalisé. Il le sera au cours de l'année 1974.

Néanmoins, dès à présent, quelques activités ont déjà été organisées par ce Centre culturel, une dizaine, je crois. Mais elles n'ont pas encore atteint le niveau du programme prévu par les organisateurs. Dès lors, je suis persuadé que dès l'an prochain, va être menée au Centre Culturel du Centenaire une activité répartie dans la population du quartier concerné, et cela, de manière très efficace.

M. Piron voudrait aussi savoir quels sont les autres centres et leurs activités, mais il ne se rend certainement pas compte du nombre de centres d'activités ou de foyers culturels qui existent.

Au Centre de la Ville, je pourrais citer par exemple le Centre culturel du Rollebeek. Je songe à celui-là parce qu'il a organisé tout récemment un concert. Ne disposant pas encore de locaux, il a demandé à être hébergé à l'Hôtel de Ville. Nous avons donc eu, ici, un concert fort remarquable.

Par une meilleure utilisation d'écoles ou d'autres locaux, dès que nous pourrons fournir à tous ces noyaux de culture un lieu où ils pourront mener une action profitable pour la population, un grand pas aura été fait. C'est vers cela que nous tendons.

il est possible, dans l'état actuel des choses, d'avoir des activités culturelles. Nous avons d'ailleurs remarqué que si, dans nos écoles, nous disposons d'assez bien de grands préaux et salles, ceux-ci ne sont pas organisés selon l'optique actuelle : certaines installations manquent notamment d'occultation, nécessaires pour la plupart des activités.

Tout cela est en cours : on est en train d'aménager des salles de fêtes, des locaux. Au fur et à mesure, du reste ,vous pouvez voir passer les dossiers d'aménagement. L'un d'eux va passer tout prochainement au Conseil communal, en vue de l'aménagement important d'un de nos établissements scolaires. A côté de l'Athénée Léon Lepage, un Centre culturel sera construit, où seront hébergés les locaux de la bibliothèque centrale qui se trouve actuellement au Palais du Midi. Annexés à l'Athénée, ces locaux seront très profitables au Centre de la Ville.

A Neder-Over-Heembeek, un Centre culturel existe, qui exerce son activité à l'Eglise Saint-Nicolas. Nous avons des projets de construction, dont on a parlé vendredi dernier, à l'école 37-40, où à côté d'une amélioration de l'actuelle salle de gymnastique, on se propose d'établir une salle de fêtes polyvalente qui puisse servir à des activités culturelles.

Dans tous les quartiers de Bruxelles, chaque fois que nous avons l'occasion de faire des travaux dans une école, nous envisageons la possibilité d'améliorer les locaux. Là où nous ne pouvons pas le faire, nous cherchons à savoir si nous disposons d'une infrastructure locale qui puisse répondre à ces préoccupations.

Venons-en à la consultation de la population. La façon dont nous procédons me semble être la meilleure. Plutôt que de consulter l'ensemble de la population, y compris celle qui n'est pas encore concernée par les problèmes culturels, nous croyons, par le truchement des multiples petits centres et foyers culturels locaux, pouvoir atteindre une partie importante de la population qui s'intéresse actuellement modestement à des activités culturelles.

C'est en permettant un rayonnement plus important de ces centres que nous espérons faire tache d'huile et intéresser

aux problèmes culturels une partie plus importante de la population.

J'estime que c'est par le truchement de ces centres ou foyers culturels qui portent les noms les plus divers, que nous pouvons répondre le mieux aux souhaits de la population.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Anciaux.

De h. Anciaux. Mijnheer de Burgemeester. Dames en Heren, ik heb met veel genoegen kunnen vaststellen dat in de uiteenzetting van de h. Schepen van Schone Kunsten veel aandacht besteed werd aan de kulturele activiteiten en aan het bevorderen van de belangstelling voor kulturele aangelegenheden bij de volwassenen in het algemeen, bij de bevolking in het algemeen.

Ik heb dit opgemaagt uit de schriftelijke uiteenzetting die voor ons ligt.

Ik stel vast, Mijnheer de Schepen, dat U de inspanningen wil onderstrepen die gedaan zijn om de traditionele liefhebberstoneelgezelschappen de zang- en muziekverenigingen in stand te houden. U verwijst hier naar nr 641 van de begroting, een post die tot 4,5 miljoen F is gestegen.

Dit artikel 641 is echter vooral gewijd aan activiteiten die plaats zullen hebben in het Paleis voor Schone Kunsten en die, naar mijn oordeel, op een zeer minieme wijze de belangstelling genieten van de gewone man van de straat. De subsidiëring die er gewijd wordt aan liefhebberstoneelgezelschappen, zoals trouwens in een ander artikel aan de zangkoren, mag voor wat de Stad betreft miniem genoemd worden.

Ik zou dan ook een pleidooi willen houden — zoals ik dit ook verleden jaar gedaan heb — voor deze liefhebbersgroepen, zoals men ze gewoonlijk noemt. Ik spreek hier zowel over de toneelgezelschappen als over de zangkoren en uiteraard zowel over de nederlandstalige als over de franstalige.

Ik ben van oordeel dat de Kultuur — met een grote K —

daar heel wat geld aan besteed. Ik ben eveneens van oordeel dat de kultuur die gebracht wordt door de kleinere, van oudsher liefhebbersgroepen,...

De heer Schepen Pierson. Kultuur, met een kleine k !

De h. Anciaux. Misschien door sommigen geoordeeld als zijnde met een kleine k — voor hen een evengrote kultuur betekent als deze die gebracht wordt in de grote kulturele centra.

Het zou goed zijn werkelijk de kultuur te brengen bij de gewone man van de straat en dat men eens even gaat bekijken wat men onder kultuur bedoelt.

Mijnheer de Schepen, deze groepen, die in het Brusselse in grote mate hebben bestaan, dreigen te verdwijnen. Men zegt meestal dat dit is wegens gebrek aan belangstelling vanwege de jeugd, wegens het gebrek aan nieuwe deelnemers.

Welnu, ik blijf die menig bestrijden. Ik ben van oordeel dat deze groepen dreigen te verdwijnen omdat zij niet voldoende gesteund worden. Deze groepen zouden ook nog wel interesse kunnen aankweken bij de jongeren wanneer zij goed materiaal hadden, wanneer zij goed mensenmateriaal aan regisseurs konden hebben. Daarvoor is in de eerste plaats geld nodig en deze financiële steun ontbreekt. De kleine sommen die hier vermeld staan in de verdelingsnota die wij hebben gebregen en die hen toegewezen worden in de onderscheidene artikels, kunnen deze liefhebbersgroepen slechts onvoldoende helpen.

Dit wat de financiële steune betreft.

In de tweede plaats zou er ook een steun kunnen gegeven worden op gebied van de infrastruktuur. Dit moet gebeuren in de wijken.

Ik geloof niet dat het mogelijk is al deze mensen te kunnen trekken naar kultuurpaleizen, naar de kultuurcentra waarvan men er een klein tiental vindt in Brussel-Stad. Men moet aan wijkinfrastruktuur doen om werkelijk de kultuur te brengen bij de man van de straat.

Dus, ten eerste, de financiële steun.

Ten tweede, de infrastructuurbenodigheden brengen in de wijk zelf.

Ten derde, Mijnheer de Schepen, moet er gedacht worden aan de inschakeling van de fameuze hedendaags kultuurwerkers, zoals men ze noemt. Het zijn een aantal mensen die opgeleid werden, die een vorming hebben gekregen in de kulturele werking en die werk zoeken ! Momenteel worden zij geplaatst in allerhande instellingen waar ze eigenlijk weinig aan kulturele werking kunnen doen.

Zij zoeken werk, zij vragen niet beter. Deze mensen zouden dus kunnen ingeschakeld worden. Dat kost geld, ik weet het, maar indien men werkelijk, zoals het hier blijkt, een poging wil doen om de belangstelling bij de volwassenen te wekken, dan moet men daaraan iets besteden !

Deze kulturele werkers zouden kunnen ingeschakeld worden in de wijkwerking.

Mijnheer de Schepen, ik hoop dat mijn pleidooi voor deze liefhebbersgezelschappen ingang zal vinden in de initiatieven die door het Schepencollege op dat gebied kunnen genomen worden.

Ik wil besluiten met nogmaals de nadruk te leggen dat men niet moet denken dat kultuur alleen maar datgene is waaraan wij ons interesseren. Al zijn de prestaties van deze liefhebbersgezelschappen in generlei wijze te vergelijken met de prestaties die geleverd worden door de grote gezelschappen en door de grote groepen die in de kultuurcentra optreden, wil ik er toch met nadruk op wijzen dat deze kultuur in mijn ogen eenzelfde waarde heeft.

M. l'Echevin Van Halteren. Je constate que l'opinion de M. Anciaux concorde fortement avec la politique que nous essayons de mettre sur pied, c'est-à-dire une répartition plus active de la culture dans les différents milieux ou quartiers de la Ville.

M. Anciaux soutient particulièrement le théâtre amateur et je le comprends. C'est notre souci également. Je suis per-

culture et, en même temps, amène un nombre important de personnes, non seulement les membres actifs du théâtre amateur, mais également les spectateurs et ceux qui s'y intéressent, vers le théâtre de haut niveau.

Monsieur Ancieux, je me suis penché depuis assez longtemps sur ces troupes de théâtre amateur. Nous aurions voulu augmenter les subventions de certaines troupes qui nous paraissaient bien fonctionner et faire un petit nettoyage de troupes anciennes où le dynamisme n'était plus le même. Il est extrêmement difficile de porter des jugements et de faire un choix.

Je dois confesser que j'ai commis non pas une erreur, mais un impair. Dans une des enquêtes que j'avais menée pour savoir quelles étaient les troupes d'amateurs qui devaient être le plus soutenues, j'ai eu l'imprudence de proposer le critère d'un pourcentage minimum d'habitants de notre commune. Les troupes qui ne comportaient qu'un très petit nombre de membres de notre commune devaient présenter moins d'intérêt pour nous, — puisque nous utilisions les deniers de la Ville de Bruxelles — que les troupes qui en comportaient un très grand nombre. Malheureusement, j'ai dû constater qu'une petite proportion d'habitants de Bruxelles figurait dans la plupart des troupes de Théâtre. Si j'avais suivi ce critère, les trois quarts des troupes de théâtre ne recevaient plus de subvention de la Ville, ce qui était impensable. La Ville, ayant toujours soutenu l'activité du théâtre amateur, devait continuer à le faire même si elle constatait que la plupart de ces troupes étaient composées d'habitants d'autres communes.

J'ai renoncé à ce critère, me disant que ce n'était pas dans ce sens-là que nous devions faire un effort de rationalisation en vue d'un meilleur support. Devant la difficulté du choix, je suis arrivé à une conclusion qui rejoint la vôtre, Monsieur Anciaux. Si nous devons soutenir financièrement l'ensemble des troupes de théâtre amateur parce qu'elles présentent un intérêt incontestable, il y a moyen de soutenir plus efficacement celles dont les activités sont nombreuses et de qualité. C'est par la création d'une infrastructure de salles de théâtres locaux ou leur mise à la disposition des troupes de théâtre amateur dans de bonnes conditions, que je pense

que nous pouvons réaliser un aspect d'un bon soutien du théâtre amateur.

Effectivement, actuellement, les troupes francophones donnent des représentations dans une salle tout à fait périmée : la salle de l'Atrium, rue de Laeken. L'équipement de la salle est devenu insuffisant par rapport à ce que les théâtres peuvent offrir maintenant. Cette salle n'est pas adéquate et pourtant elle provoque des frais.

Les troupes néerlandophones de théâtre amateur qui sont nombreuses sur le territoire de Bruxelles ne possèdent pas de salle spécifique. Elles sont traditionnellement hébergées, depuis de très nombreuses années, dans la salle du Koninklijke Vlaamse Schouwburg. Or, la salle du Koninklijke Vlaamse Schouwburg est au contraire extrêmement bien équipée et contient beaucoup de places. Le résultat est que l'occupation de la salle coûte, aux troupes de théâtre amateur, une somme extrêmement importante. Je connais des troupes de théâtre qui ont renoncé à faire plusieurs de leurs représentations annuelles, comme elles avaient coutume de le faire au Koninklijke Vlaamse Schouwburg, parce que cela représentait une dépense qu'il leur était impossible de supporter.

Aussi, le Collège est en train d'examiner diverses possibilités de créer à Bruxelles, peut-être pas dans tous les quartiers — ce serait un idéal que nous ne pouvons pas envisager dans l'immédiat —, mais de façon décentralisée, des salles de spectacle avec un équipement réduit. Il ne serait pas aussi coûteux, bien entendu, que dans une salle de spectacle pour professionnels, mais l'équipement et le standing seraient suffisants pour que la troupe de théâtre amateur puisse, sans limite, présenter de bons spectacles, et cela dans les endroits les plus demandés par les troupes de théâtre amateur.

Voilà exactement notre situation. Dans la mesure du possible, nous augmenterons les subventions au théâtre amateur. Mais ces subventions sont quelquefois difficiles à distribuer. Nous envisageons d'ailleurs pour l'an prochain une somme supplémentaire au budget pour la Fédération néerlandaise de Théâtre amateur. Nous octroyons un subside spécial qu'elle répartit entre ses propres troupes parce qu'elle en

Du côté francophone, il y avait un subside global pour la Fédération de Théâtre amateur, depuis quelques années.

D'autre part, il faut, dans de bonnes conditions, mettre à la disposition des troupes de théâtre amateur les salles nécessaires, afin que chaque représentation puisse être un bénéfice pour ces troupes plutôt qu'une charge financière comme c'est le cas actuellement.

C'est une politique réaliste qui évitera à la Ville de dépenser beaucoup d'argent, trop souvent à perte, parce que les sommes vont à des troupes qui ne font pas preuve du dynamisme espéré.

Monsieur Anciaux, vous m'avez aussi parlé de personnes formées pour le développement de la culture, de techniciens qui ne trouvaient pas d'engagement. Pour ma part, bien que je n'aie peut-être pas poursuivi la recherche avec assez de persévérance, il y a un an et demi, j'ai recherché des spécialistes de ce genre et je n'en ai pas trouvé qui correspondaient à ce que nous souhaitions.

Vous vous souviendrez certainement que j'ai présenté un animateur dans le domaine de la jeunesse, au point de vue culturel. L'expérience a été décevante. D'autres ne m'ont pas paru donner les garanties nécessaires. Cependant, étant donné vos renseignements, nous poursuivrons le travail. Effectivement, à côté de la subvention directe de l'infrastructure octroyée aux troupes de théâtre amateur, nous avons peut-être aussi la possibilité de les aider par des services de techniciens que nous pourrions répartir pour leur permettre de présenter un théâtre de meilleure qualité.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. De Ridder. Est-ce dans cette rubrique que vous intervenez ?

M. De Ridder. Oui, puisqu'à la page 2 de votre rapport vous dites, Monsieur l'Echevin, « La poursuite du soutien traditionnel de la Ville à des organismes culturels tels que troupe de théâtre amateur, chorale, société de musique, etc. ».

M. l'Echevin Van Halteren. D'accord.

De h. De Ridder. Mijnheer de Burgemeester, Dames en Heren, zoals verleden jaar wil ik ook nu even het woord nemen in verband met de muziekmaatschappijen.

Ik zou U willen vragen de subsidies te verhogen die toegekend worden aan de Brusselse muziekmaatschappijen en de subsidies te verminderen of zelfs af te schaffen voor de niet-Brusselse muziekmaatschappijen.

In de Verenigde Secties heeft de heer Schepen mij een lijst overgemaakt van de muziekmaatschappijen die subsidies bekomen.

Ik heb kunnen vaststellen dat op de lijst muziekmaatschappijen voorkomen die geen Brusselse maatschappijen zijn.

Mag ik U verzoeken dit probleem even na te kijken want, zoals de heer Anciaux zojuist reeds zei, deze muziekmaatschappijen hebben moeilijkheden, ondermeer deze te Haren, Neder-Over-Heembeek en Laken.

Ik vraag U niet de begroting te wijzigen, doch alleen zou ik graag zien dat de subsidies alleen zouden toegekend worden aan de Brusselse maatschappijen en dat er geen toelagen meer zouden gegeven worden aan niet-Brusselse muziekmaatschappijen.

M. l'Echevin Van Halteren. M. De Ridder aborde aussi un sujet qui représente pour moi une énorme épine au pied. Il s'agit de la répartition des subsides aux sociétés de musique. Beaucoup plus encore que les troupes de théâtre amateur, les sociétés de musique ont une valeur extrêmement variable.

J'ai aussi établi des critères pour les sociétés de musique que j'ai dû « ravaler », si j'ose dire, notamment en ce qui concerne le nombre de Bruxellois membres des sociétés de musique. Dans une société de musique, se trouvaient deux Bruxellois sur quatre-vingts ou cent membres ! Il s'agit pourtant d'une très vieille société de musique, née à Bruxelles, qui a toujours vécu à Bruxelles, qui, à l'origine, était composée de Bruxellois, ce qui maintenant n'est plus du tout le cas.

Je suis conscient de ce que vous souhaitez et je voudrais

que je trouve une solution pour aider, l'an prochain, plus de sociétés dont le pourcentage de Bruxellois est plus élevé.

Il existe un problème dont tout le monde est conscient : la société de musique, la fanfare, l'harmonie, n'a plus qu'un succès très limité dans le centre de la ville ou dans la partie à forte population. Par contre, il y a des sociétés qui vivent encore plus ou moins bien dans des endroits plus excentriques comme Haren et Neder-Over-Heembeek. Ces deux communes possèdent les seules sociétés de musique où un pourcentage raisonnable d'exécutants habitent le territoire.

D'autre part, — et c'est général pour toutes les sociétés de musique — alors que nous avions toujours affaire, comme pour les troupes de théâtre amateur, à des exécutants bénévoles, de plus en plus les exécutants de sociétés de musique demandent à toucher une indemnité relativement importante pour venir jouer, ou même se rendre aux répétitions ! Cela grève d'ailleurs considérablement le budget des sociétés de musique et rend leur fonctionnement très difficile.

Bien sûr, il ne s'agit pas de professionnels puisque les musiciens des sociétés de musique ont tous une activité professionnelle en dehors. Mais à partir du moment où ils n'ont plus suffisamment d'enthousiasme pour faire de la musique, se retrouver entre camarades gratuitement, cela jette un doute sur l'intérêt pour la Ville de subventionner massivement ces sociétés.

Vous voyez, Monsieur De Ridder, combien ce problème est difficile. Au milieu de toutes les exigences de l'évolution culturelle de la politique culturelle de la Ville, nous nous trouvons devant des éléments plus ou moins bons. On a tendance à penser que le jugement à porter sur les sociétés de musique doit forcément être bon.

Pourtant, nous constatons qu'un certain nombre de sociétés de musique ne répondent plus à ce que nous attendons d'elles. Peut-être connaissez-vous des sociétés de musique qui ont encore du dynamisme.

A la suite d'investigations plus poussées, nous nous sommes aperçus que deux sociétés de musique faisaient pratiquement appel aux mêmes exécutants et avaient pratiquement

les mêmes membres. Une troisième société de musique, quand on fait des recherches sur son existence, n'a des membres que sur papier. Quand pour les quelques milliers de francs octroyés par la Ville, elle donne un concert au Parc ou sur une place publique, elle fait appel à des exécutants qui changent d'un concert à l'autre et qui viennent de Jette, de Haren, de Molenbeek, d'Anderlecht.

Cela ne présente plus d'intérêt particulier de soutenir des sociétés de ce genre. En outre, les sociétés se plaignent de ce que, quand elles donnent une exécution au Parc de Bruxelles par exemple, les auditeurs sont en nombre extrêmement réduit. Elles constatent donc un manque d'intérêt du public.

Dès lors, il m'est difficile de faire au Collège et au Conseil communal des propositions constructives. En toute humilité, je vous avoue que, après avoir longtemps réfléchi à la question, j'ai proposé au Collège d'octroyer les mêmes subsides que l'an dernier. Nous en avons supprimé un ou deux à des sociétés qui trop évidemment, ne répondaient plus à ce qu'on pouvait espérer d'une société de musique.

Monsieur De Ridder, je suis tout prêt à examiner le problème avec vous, qui connaissez bien les sociétés de musique d'un quartier de Bruxelles, afin de trouver de meilleures solutions. Au milieu de l'année, j'en étais à donner ma langue au chat ! Mais pour 1974, nous ne pouvons pas continuer à vivre sur une lancée que nous savons déficiente et nous devons réétudier le problème pour tâcher de relancer l'activité des sociétés de musique.

M. Pellegrin. Monsieur le Bourgmestre, il m'est revenu dernièrement, bien que je n'aie pas eu l'occasion de contrôler le fait, que la Ville de Bruxelles ne subsidie pas la musique de la Police.

Or, la musique de la Police n'est pas différente des autres. On dit que la musique adoucit les mœurs ; comme on se plaint souvent du peu de douceur des policiers, la Ville devrait encourager les jeunes policiers à adhérer à leur fan-

M. le Bourgmestre. Monsieur Pellegrin, permettez-moi de vous faire remarquer que, si un policier arrivait par erreur avec son bombardon pour régler l'ordre, les conséquences seraient plus graves que s'il avait sa matraque !

M. l'Echevin Van Halteren. L'harmonie de la Police ne bénéficie pas de la petite subvention globale ou générale des sociétés de musique. Mais chaque fois qu'elle donne un concert, elle reçoit la subvention que touchent les autres sociétés de musique, ce qui finalement, est plus important que le subside général. Il vaut mieux payer des personnes qui rendent effectivement un service que d'octroyer un subside général qui peut être perdu. Je peux vous communiquer, comme je l'ai fait à d'autres membres du Conseil communal, la liste des subventions aux sociétés de musique. Vous verrez que l'harmonie de la Police est subventionnée dans la mesure où elle donne des concerts publics ou bien quand elle participe à des activités publiques de la Ville.

M. Pellegrin. Monsieur le Bourgmestre, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette politique. Le Ministère de l'Education nationale subsidie les écoles. Pourquoi ? Pour permettre aux enfants de recevoir une instruction. De même, la Ville doit subsidier les sociétés de musique pour permettre à celles-ci de payer des professeurs et des chefs d'orchestre, afin d'être à même, ce qui est le cas pour la police, de constituer une fanfare.

Actuellement, la fanfare de la Police ne reçoit un subside que lorsqu'elle donne une audition ; mais, si elle n'a pas la chance de donner plusieurs auditions par an, elle touchera peu de subsides. C'est au départ que ces subsides sont nécessaires, quitte à donner un petit quelque chose de plus lorsqu'il y a un concert.

Il faudrait encourager la société de musique de la Police en lui attribuant un subside, par exemple proportionnel à son effectif. Il y a de jeunes policiers qui voudraient apprendre la musique : il faut leur procurer un instrument, car ils n'ont pas les moyens de se l'acheter et c'est la fanfare qui doit le leur procurer.

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur Pellegrin, c'est un problème qui sera joint à celui des sociétés de musique. Nous en prenons note.

M. le Bourgmestre. Indépendamment de l'optique que vient de nous exprimer M. l'Echevin des Beaux-Arts, je me permets de vous signaler deux éléments que je souhaite examiner d'une façon plus détaillée. Il faudrait d'abord savoir combien de policiers font encore partie de l'Harmonie de la Police. Peut-être les anciens policiers éventuellement ! En second lieu, lorsqu'il ne s'agit pas d'anciens policiers, il faut déterminer les problèmes qui seraient créés si les policiers en question jouent de la musique au lieu d'assurer le service d'ordre qui entre dans le cadre de leurs fonctions. C'est mon optique. Le problème est donc beaucoup plus compliqué que vous ne le pensez.

M. Pellegrin. Je demande qu'on étudie le problème.

M. le Bourgmestre. Faire de la musique et accomplir sa mission de policier, présente une certaine nuance ! Des fausses notes probablement, au passage !

Monsieur De Ridder, je crois que vous voulez encore intervenir au sujet des sociétés de musique.

De h. De Ridder. Mijnheer de Schepen, het doet mij genoegen te horen dat U bekent dat er misbruiken zijn.

Dit was juist het doel van mijn vraag, met name dat U de zaak zou bestuderen, juist met het oog op het opsporen van misbruiken..

U weet dat het die fanfares en die harmonies zijn die leven in die wijken brengen. Er is dan animatie, de handel is ermee gediend ! Ik ben volledig bereid U te helpen bij het opsporen van de misbruiken.

Melle Van Baerlem. Monsieur l'Echevin, j'ai eu mon attention attirée par le fait que vous sembliez déplorer qu'au

Je me suis indirectement occupée de ce problème pendant plusieurs années et je crois que ce n'est pas exact. Lorsqu'il fait beau, ces concerts sont fréquentés par une cinquantaine de personnes en moyenne.

Il faut d'abord déplorer que ce quartier se soit fortement dépeuplé. Ensuite, les personnes qui les fréquentent sont en général des personnes du troisième âge qui ne trouvent pas d'abri en cas de pluie — ce qui arrive souvent chez nous même en été — ces personnes se trouvent au milieu d'un parc sans aucun abri, pas même un café à proximité.

Toutefois, il serait dommage de supprimer ces concerts. En effet, les personnes qui ont l'habitude d'y aller devraient alors se rendre aux concerts qui ont lieu de temps en temps à la Grand-Place. Or, pour les suivre, elles sont pratiquement obligées d'entrer dans des établissements et de dépenser de l'argent, ce qui n'est pas toujours possible.

Vous devriez donc prévoir un abri. Il conviendrait, en outre, de faire plus de publicité pour ces concerts, Il y a quelques années, les programmes étaient distribués à l'avance, les concerts étaient annoncés dans la Presse de façon beaucoup plus régulière que depuis deux ans.

M. Guillaume. Cela paraîtra dans le bulletin d'information, quand il sortira !

M. l'Echevin Van Halteren. Mademoiselle Van Baerlem, il n'entre pas dans mes intentions de proposer que l'on supprime ces concerts. Ce que je constate, c'est qu'ils sont beaucoup moins suivis. Est-ce parce que les auditeurs n'ont pas d'abri ? C'est possible, quoiqu'il n'y en ait jamais eu.

J'ai fait faire l'an dernier un examen pour me rendre compte de la question. J'ai demandé à un agent de la Ville de compter les auditeurs chaque fois qu'il y avait un concert. Le nombre est extrêmement variable.

A certains concerts, à peine sept ou huit personnes sont assises sur les chaises ; dans d'autres cas, effectivement il y en a une cinquantaine.

Dans ma jeunesse, je me souviens avoir été souvent dans le Parc de Bruxelles pour écouter les concerts. Il y avait à ce moment-là trois cents à trois cent-cinquante personnes ! La situation est tout autre.

Si nous trouvions le moyen de ramener des auditeurs à ces concerts, ce serait une bonne chose. Je crois, en effet, très nécessaire d'animer nos parcs. Ce serait un système. J'ai simplement fait part de la constatation que le public devient de moins en moins nombreux. Cela déçoit les sociétés de musique qui viennent donner des concerts. Elles ont déjà des difficultés d'argent. Mais, bien entendu, quand elles jouent, même pour le subside de la Ville, le faire devant des sièges vides, est un peu décevant ! Cela crée un climat dont nous retrouvons les échos au Collège et au Conseil communal.

On se demande de quelle façon sauver la situation.

***

Les numéros d'ordre :

321 et 322 en dépenses de la « F. 70 — Recettes et dépenses générales d'enseignement » ;

472 et 473 en dépenses de la « F. 749 — Enseignement artistique » ;

302, 303, 305 et 306 en recettes et 520 à 528, 533, 534, 536, 559, 582 à 585 en dépenses de la « F. 76 — Formation de la jeunesse — Loisirs — Education populaire — Sports » ;

623 à 627, 636 à 647, 649 à 652 et 656 à 660 en dépenses de la « F. 77-78 — Arts — Archéologie — Technique de diffusion » ;

sont adoptés.

De volgnummers :

321 en 322 bij de uitgaven van de « F. 70 — Algemene ontvangsten en uitgaven voor het onderwijs » ;

472 en 473 bij de uitgaven van de « F. 749 — Kunstonder-

302, 303, 305 en 306 bij de ontvangsten en 520 tot 528, 533, 534, 536, 559, 582 tot 585 bij de uitgaven van de « F. 76 — Jeugdvorming — Ontspanning — Volksontwikkeling — Sport » ;

623 tot 627, 636 tot 647, 649 tot 652 en 656 tot 660 bij de uitgaven van « F. 77-78 — Kunsten — Oudheidkunde — Communicatiemedia » ;

worden aangenomen.

*
**

Les autres articles des « F. 70 à F. 75 » sont adoptés.

De overige artikels van de « F. 70 tot F. 75 » worden aangenomen

ARCHIVES
ARCHIEF

F. 76. — FORMATION DE LA JEUNESSE
LOISIRS — EDUCATION POPULAIRE — SPORTS

Numéros d'ordre 508 à 514, 558, 576 et 577 en dépenses.

F. 76. — JEUGDVORMING — ONTSPANNING
VOLKSONTWIKKELING — SPORT

Volgnummers 508 tot 514, 557, 558, 576 en 577 bij de uitgaven.

M. le Bourgmestre. Je puis considérer le secteur Arts — Beaux-Arts comme terminé. Nous allons aborder celui de la jeunesse. La parole est à M. l'Echevin pour un bref exposé, après quoi nous ouvrirons le débat.

M. l'Echevin Van Halteren. Pour tout le secteur « Jeunesse » de la Ville, l'année 1973 fut une année de transition.

Le Service était rattaché au Service des Œuvres sociales, simplement par le fait qu'au départ, un fonctionnaire de ce service choisi pour ses qualités personnelles, avait été chargé de mettre en route le secteur Jeunesse. En réalité sa fonction principale consiste à diriger le Service des Crèches.

Depuis longtemps ce fonctionnaire et le Directeur du Service des Œuvres sociales demandaient à être déchargés d'une activité qui sortait de leur compétence. En 1973, le Conseil communal a accueilli cette demande en transférant le Service de la Jeunesse doté d'un nouveau cadre plus étoffé dans le secteur de l'Instruction publique, ce qui est plus normal. En outre, un Conseiller à la Jeunesse venant du secteur Enseignement, a été désigné, afin de coordonner toutes les actions concernant les jeunes.

Nous somme ainsi armés pour promouvoir une politique pour la jeunesse et donner un nouveau départ à la Commission de la Jeunesse. Car en ce qui concerne le Conseil des Jeunes, nous nous sommes aussi trouvés pendant l'année qui s'achève dans une période de transition. En effet, tout au long de l'année, j'ai présidé des réunions composées de fonctionnaires du Service, de Conseillers provenant de l'Instruction publique et d'anciens membres du Conseil des Jeunes afin de tirer les conclusions de l'expérience passée et mettre au point une nouvelle formule.

Les travaux sont arrivés à leur terme et très prochainement le Conseil communal sera saisi d'une proposition de création de Commissions consultatives appelées à remplacer le Conseil des Jeunes.

En résumé cette proposition qui rencontre l'adhésion unanime des anciens membres du Conseil des Jeunes consiste à créer quatre commissions composées en proportion variable de représentants de la Jeunesse et de « spécialistes » des problèmes des jeunes et orientées chacune vers un groupe d'âge spécifique.

Notamment les jeunes :

a) depuis 3 ans jusqu'à la sortie de l'école primaire ;

b) les adolescents jusqu'à la fin de la formation générale ou

c) jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle définitive y compris le service militaire ;

d) les jeunes adultes, jeunes ménages, jeunes parents avec les problèmes des petits enfants jusque plus ou moins 3 ans.

Nous souhaitons qu'après la réorganisation de nos services et en collaboration avec le nouvel organe consultatif qui sera mis sur pied, le Service pourra poursuivre et intensifier sa politique d'aide aux jeunes isolés et aux mouvements, non seulement par l'octroi de subsides mais également par l'organisation d'activités, l'aménagement de locaux, la formation d'animateurs, etc.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, vous avez la parole.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, le rapport succinct que vient de faire M. l'Echevin aboutit à une constatation qui se résume en quelques mots : vous nous avez exposé un procès-verbal de carence quant à la politique de la jeunesse et, plus particulièrement, en ce ce qui concerne le Conseil communal des Jeunes de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal des Jeunes de la Ville de Bruxelles n'est plus et il ne revivra certainement pas, d'après ce que vous venez de nous dire !

Or, lors de la discussion en section, vous nous aviez dit qu'en 1973 aucune dépense n'avait été faite en ce qui concerne le Conseil des Jeunes, celui-ci étant en pleine réorganisation.

Je n'ai pas entendu parler d'une réorganisation du conseil communal des Jeunes, mais bien de la constitution de commissions consultatives se rapportant aux différents âges, pour laquelle l'adhésion unanime des anciens membres du Conseil des Jeunes aurait été donnée. Permettez-moi de vous dire que l'adhésion unanime, vous ne l'avez certainement pas ! Vous avez peut-être l'adhésion de quelques anciens membres que vous avez réunis. Mais je peux vous donner les noms de plusieurs autres qui, ou bien n'ont pas été consultés, ou bien s'ils l'ont été, n'ont pas donné leur accord. Par conséquent, l'unanimité vous ne l'avez pas !

Puisque vous annonciez une réorganisation sous la forme différente de celle du Conseil communal des Jeunes, des commissions consultatives, j'en déduis que vous envisagez de relancer tant bien que mal la formule que Mme Van Leynseele avait mise sur pied avec énormément de soin, de patience. Il faut lui en rendre hommage.

Pourquoi ce Conseil communal des Jeunes, après quelque temps de fonctionnement, s'est-il totalement désagrégé ? Pourquoi les jeunes qui le composaient et qui étaient pleins de bonne volonté se sont-ils tout à coup désintéressés et ont-ils abandonné ? Ce sont des questions que vous vous êtes posées, du moins je le suppose.

Se poser des questions, c'est y répondre et c'est ce que je vais essayer de faire.

Vous êtes-vous jamais intéressé, Monsieur l'Echevin, aux résolutions du colloque de Liège tenu en 1970 sur le thème : « Pour une politique globale de la jeunesse » ? Vous auriez dû comprendre que la réforme que vous envisagez est un vulgaire emplâtre sur une jambe de bois. La formule est en tout cas mauvaise. Si le Conseil des Jeunes de la Ville de Bruxelles a connu l'échec — car il ne faut pas avoir peur de le dire, vous avez complètement échoué —, c'est parce que vous avez totalement négligé trois grandes options de la politique de la jeunesse et que je résumerai par : participation, information et coordination. Cela vous a toujours totalement échappé.

— Participation : le Conseil était créé, Mme Van Leynseele l'avait mis sur rails. Il groupait des représentants d'à peu près tous les groupements reconnus. Mais jamais, il ne fut permis à ces jeunes de participer à quelques travaux que ce soit avec les autorités communales, avec des experts d'organisations de jeunes, tels le Conseil de la Jeunesse, dont je doute fort que vous ayez jamais pris l'avis.

— Information : il fallait susciter chez ces jeunes le souci d'information non seulement des organisations de jeunesse vers le Conseil, ce qui, dans une moindre mesure, a connu peut-être un semblant de réalisation, mais surtout — et cela n'a jamais été réalisé — de ce Conseil, vers les organisations de la jeunesse, les Maisons de Jeunes, les groupements, sur

Pour cela, il fallait lui permettre non pas par une autorisation quelconque, mais par des moyens matériels adéquats, d'organiser des conférences de presse, des journées d'études, de pouvoir publier un bulletin d'information et des brochures.

Il y a eu simplement — il faut être objectif — l'édition de diapositives sur la technique électorale en 1970. C'était dès le début de la politisation et dès le début, cela devait aboutir à un échec !

— Coordination : il aurait fallu créer une coordination entre l'action de ses membres et celle des Conseillers communaux par des contacts étroits. Je crois que M. Latour, à ce moment-là, a déjà rappelé la chose.

En dehors de la réception organisée par Mme Van Leynseele lors de l'installation du Conseil des Jeunes, aucun contact, aucune rencontre n'a jamais eu lieu entre les mandataires que nous sommes, et les membres. Votre rôle devait être un rôle de coordinateur. Et cela, vous ne l'avez pas compris, jamais réalisé, parce que vous avez trouvé que les jeunes étaient instables et difficiles à manier. Voilà le raisonnement que vous avez tenu !

Si ces trois grands principes avaient été respectés, je ne pense pas, Monsieur l'Echevin, que le Conseil des Jeunes aurait péri.

Aujourd'hui, vous essayez de lui rendre vie, de le relancer par certains artifices que vous nous avez exposés. Je veux bien admettre que votre initiative est bonne, mais il faut reconnaître que ce n'est pas cela qu'on recherche en démocratie, lorsque l'on parle de l'instauration d'un Conseil des Jeunes. Ce ne sont pas des commissions consultatives comme vous l'entendez à l'heure actuelle !

Pour que cette idée réussisse, il aurait fallu partir sur des bases nouvelles que j'ai schématiquement essayé d'ébaucher.

Je suis à votre disposition pour y revenir avec force détails dans le courant de l'année. En effet, nous avons, sur cette question, une idée bien précise et nous serions d'accord de vous l'exposer, si du moins vous vouliez pratiquer l'informa-

tion, en commençant par vous-même. Vous avez toujours refusé cette information aux jeunes.

Sous cette forme, il y a moyen de relancer le Conseil des Jeunes, mais il faut partir sur des bases nouvelles et ce n'est pas avec un budget de 100.000 F que vous pourrez les établir !

*
**

— *M. le Bourgmestre quitte la salle des délibérations.*
— *De heer Burgemeester verlaat de vergaderzaal.*

— *M. l'Echevin De Rons assume la présidence.*
— *De heer Schepen De Rons neemt het voorzitterschap waar.*

*
**

Mme Van Leynseele. Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Guillaume des paroles aimables qu'il m'a adressées, mais je voudrais quand même lui signaler qu'à la fin de mon mandat, M. le Bourgmestre et moi-même avons réuni les jeunes et tous les fonctionnaires qui auraient pu les intéresser. Il y avait vingt-cinq fonctionnaires et... six jeunes ! Ces derniers sont un peu fautifs également.

M. Guillaume. Ce n'était pas la fin de votre mandat ! La fin de votre mandat était le commencement de la suite que nous connaissons. A la fin de votre mandat, tout allait bien.

Mme Van Leynseele. Mais non, les jeunes ne venaient pas aux réunions.

M. Guillaume. Vous avez organisé une belle réception dans la salle ogivale.

Mme Van Leynseele. Il s'agissait d'une réception spectaculaire. Mais aux réunions mêmes, il y avait carence des

réuni vingt-cinq fonctionnaires, un par service, en même temps que les jeunes qui avaient tous été convoqués. Or, ils étaient six à la réunion !

M. Guillaume. N'essayez pas de justifier la politique de votre successeur !

Mme Van Leynseele. Ce n'était guère facile.

M. Guillaume. Cela, c'est certain.

Mme Van Leynseele. J'ai eu l'avantage d'être à la base de la création, mais persévérer est beaucoup plus difficile. M. l'Echevin a fait tout son possible.

M. Guillaume. Il a manqué à trois grands principes que j'ai exposé tout à l'heure.

M. l'Echevin Van Halteren. Madame, ne vous égosillez pas ! Pour M. Guillaume, tout ce que j'ai fait est mauvais. Il ne veut pas admettre que, déjà au moment où vous terminiez votre mandat, les jeunes péchaient par ce qui a été le plus grave : l'absentéisme à toutes leurs activités. C'est devant cela que nous nous sommes trouvé.

Je signale à M. Guillaume et à d'autres qui partageraient son point de vue que les Conseils des Jeunes paraissent fort difficiles à mettre sur pied, non seulement à Bruxelles mais un peu partout !

J'ai assisté il y a environ un mois à une réunion à l'échelon agglomération, à la Commission française de la Culture. Se trouvaient réunis les échevins et chefs de service s'occupant de la jeunesse de toutes les communes de l'agglomération.

Chacun a exposé le bilan de ce qui avait été tenté, du moins dans les communes où on avait tenté quelque chose dans le domaine des Conseils des Jeunes ou quelque chose d'approchant. Eh bien ! la situation de Bruxelles était loin d'être la plus mauvaise ! En général tous ceux qui avaient fait de gros efforts dans ce sens étaient particulièrement déçus. L'échec dont vous parlez était extrêmement général.

Au point de vue échec, où en sommes-nous ? Vous avez rappelé qu'il y avait eu certains remous dans ce Conseil des Jeunes, il y a à peu près un an.

A la suite de cela, afin de remettre sur pied quelque chose qui puisse correspondre aux souhaits des jeunes, j'ai repris contact avec les membres du Conseil des Jeunes qui étaient restés plus ou moins actifs. Il y en avait une trentaine au départ et pratiquement, depuis de longs mois, déjà à l'époque où Mme Van Leynseele s'occupait du Service de la Jeunesse, ils assistaient aux réunions à dix ou douze et encore, c'était les bonnes réunions ! Vous vous souvenez certainement que je vous ai dit que, depuis longtemps, les délibérations du Conseil des Jeunes n'avaient en fait plus de valeur légale ou réglementaire puisque le quorum n'était pas atteint.

Néanmoins, ceux qui avaient montré quelque persévérance, quelque intérêt, je les ai réunis à nouveau.

Nous avons tenu des réunions pendant toute l'année. Elles furent extrêmement cordiales et fécondes. Chacun a pu exposer ses souhaits, la façon dont il envisageait le Conseil des Jeunes. De réunion en réunion, en prenant soigneusement note des desiderata, des souhaits de tous ceux qui étaient présents et qui avaient marqué leur intérêt pour le Conseil des Jeunes, nous sommes arrivés à la proposition que j'ai résumée par les quatre commissions, position qui vous sera exposée dans un rapport.

C'est bien différent de l'impression que vous voulez donner, à savoir que j'ai essayé de créer seul quelque chose qui ne correspondait pas aux désirs des jeunes.

Qu'il y ait des membres du Conseil primitif des Jeunes qui n'aient pas donné un avis, soit. Mais c'est parce qu'ils ne sont pas venus à la réunion ! Tout le monde a été convoqué. Les jeunes présents étaient les mêmes que ceux qui avaient assisté aux dernières réunions du Conseil des Jeunes. C'est avec eux que nous avons travaillé.

Ce travail est valable. Ce qui en sortira correspondra non pas à la volonté du Collège, mais bien à celle des

Vous avez parlé de réalisations qui ne vous plaisaient pas comme les diapositives à propos des élections. Vous conviendrez que, personnellement, je n'y étais pour rien ! C'est le Conseil des Jeunes qui a pris cette initiative, sans intervention d'aucun membre du Collège, même pas de Mme Van Leynseele qui s'occupait du Conseil à ce moment-là.

Monsieur Guillaume, en définitive, nous avons réalisé quelque chose qui — je l'espère — peut produire du bon travail.

Je vous signale en tout cas que les autres échevins de l'agglomération bruxelloise sont particulièrement intéressés à ce projet. En effet, ils n'avaient pas encore consulté les jeunes pour tâcher de tirer les conclusions des échecs qui se sont produits dans différentes communes : non seulement à Bruxelles, mais à Liège, à Gand et dans quantités d'autres villes ou communes de Belgique !

M. Guillaume. Je voudrais répondre aux déclarations de M. l'Echevin. A vous entendre, vous êtes satisfait de vous-même ! Et ce n'est pas la première fois.

Monsieur l'Echevin, je me dois de vous rappeler qu'alors que le Conseil des Jeunes était en place, qu'on pouvait encore espérer le voir fonctionner comme il avait été prévu à l'origine, l'opposition vous a fait des propositions concrètes. Je crois me souvenir qu'il s'agissait de M. Klein, M. Latour et d'autres encore. Vous n'en avez jamais tenu compte ! Peu importe, c'était des propositions de mandataires.

Mais, ce qui est plus grave, vous avez reçu des propositions précises émanant de membres du Conseil des Jeunes et vous n'y avez jamais répondu ni même accusé réception ! Je ne vous en citerai qu'une : c'est celle qui vous a été faite, non par un délégué de mon groupe, mais par un délégué d'un groupe de la majorité, en l'occurrence du P.S.C. Il n'y fut jamais répondu.

Je répète que ces propositions étaient très concrètes et visaient à remédier aux difficultés que rencontrait le Conseil.

Je suis très objectif dans mon propos. Vous n'avez pas tenu compte de ces suggestions, vous les avez méprisées et

vous avez conclu en disant que les jeunes étaient difficiles à manier, et instables !

Bien entendu, le Conseil s'est dissout. Vous vous étonnez alors que, lorsque vous les convoquez pour leur demander leur avis sur la réforme proposée aujourd'hui, à savoir la constitution d'espèces de mini-conseils à compétence bien orientée, certains ne répondent pas à votre invitation ! C'est normal. Ils vous ont fait des propositions alors qu'ils étaient conseillers communaux des jeunes, vous n'y avez pas répondu : comment voulez-vous qu'aujourd'hui, ils répondent à votre invitation ?

M. l'Echevin-Président. M. Latour avait demandé la parole.

M. Latour. Merci, Monsieur le Président. Comme M. Guillaume l'a rappelé, je suis déjà intervenu plusieurs fois à propos du Conseil des Jeunes, précisément parce qu'avant de devenir conseiller communal, je faisais partie du Conseil des Jeunes de la Ville. J'étais, dès lors, bien placé pour en parler.

Je me souviens notamment avoir, à trois reprises, émis des idées qui n'émanaient pas uniquement de moi, mais aussi de plusieurs jeunes du Conseil des Jeunes.

J'ai fait plusieurs propositions qui visaient à donner un but réel au Conseil des Jeunes. C'était ce qui manquait le plus. Or, si on n'a pas de but, on n'avance pas ! Un jeune ne se dérangera pas alors qu'il peut s'amuser, pour assister à une réunion, s'il sait qu'après une discussion de plusieurs heures, rien n'aura été réalisé. Il ne peut que se borner à constater qu'aucune idée ne va plus loin qu'un projet sur papier, qu'il n'y a aucune réalisation concrète, sauf parfois les décisions du Président qui entretient des rapports plus proches avec la Ville.

D'ailleurs, dans ce cas, il s'agit peut-être même d'idées émises par la Ville. Celle-ci inspire en quelque sorte le Président, afin de faire accepter une de ses propres suggestions. Dès lors, ce n'est pas une réalisation du Conseil des Jeunes, mais de la Ville. Il faut avouer que cette façon de

Il faudrait leur dire ceci : « Messieurs, voici vos attributions, à vous de prouver ce que vous pouvez faire. Tel service est à votre disposition. Nous désirons qu'à la fin de l'année, vous ayez trouvé des solutions pour tel problème ».

Or, on ne leur a jamais proposé de but. On leur a dit : « Vous pouvez faire tout ce que vous voulez ». Cela ne veut rien dire. On ne sait pas ce qu'on peut réaliser et ce qu'on ne peut pas réaliser. On ne connaît pas l'ampleur des possibilités.

Bien sûr, on a eu la gentillesse de nous présenter comme l'a rappelé Mme Van Leynseele, tous les chefs de service qui ont accepté de se déranger pendant une soirée. Effectivement, ils étaient plus nombreux que les jeunes. La disproportion n'était pas aussi grande que Mme Van Leynseele l'a dit. Il faudrait revoir le procès-verbal ; je prétends qu'il y avait bien une vingtaine de jeunes. Ils étaient cependant moins nombreux que les délégués de la Ville.

Toujours est-il qu'après cela, nous n'avons plus eu de relation avec la Ville. J'ai proposé à plusieurs reprises d'instaurer des relations plus étroites, d'envoyer par exemple l'ordre du jour du Conseil communal aux jeunes, pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Evidemment, cela présente des difficultés. Nous-mêmes, qui devons en discuter au Conseil, nous le recevons deux jours avant la séance ! Alors, *a priori*, pour le Conseil des Jeunes qui se réunissait une fois par mois, c'était encore plus compliqué ! On aurait pu leur faire parvenir un ordre du jour à l'avance. Il paraît que cela s'est fait, mais lorsque pratiquement plus personne ne s'intéressait au Conseil.

Les idées manquaient et rien n'a été fait pour donner un but au Conseil des Jeunes. Il contenait pourtant énormément de possibilités.

On est sur le point de mettre sur pied un Conseil consultatif pour les Etrangers qui sera créé par le truchement d'une élection. On va faire appel aux candidatures. On a parlé aussi de jetons de présence afin d'inciter les étrangers à assister aux réunions. On va leur donner quantité de possibilités qui n'ont même pas été offertes aux jeunes de la Ville de Bruxelles.

Je veux bien vous soumettre à nouveau les propositions concrètes que j'avais faites.

M. Artiges. Une simple précision. M. l'Echevin a fait état de l'absentéisme des jeunes. Il est exact que, pour diverses raisons, certaines ayant été évoquées par M. Latour et d'autres que nous ignorons probablement, cet absentéisme était l'une des causes de l'échec du Conseil des Jeunes.

Mais je voudrais cependant souligner encore une fois que le découragement des jeunes est venu de ce que j'appellerai une forme de maladresse de la part des services de la Ville.

Je rappellerai tout simplement l'exemple que j'avais déjà évoqué lors d'une précédente intervention à propos du Conseil des Jeunes. Il s'agit de l'idée que les jeunes avaient émise de faire venir une vedette de la chanson sur la Grand-Place.

Cette idée avait été repoussée en raison des difficultés techniques, mais aussi du danger qui avait été évoqué — si danger il y a ! — de voir une jeunesse en folie se déchaîner sur la Grand-Place.

Toujours est-il qu'après deux mois maximum, le Collège, dans le cadre de l'animation de la Grand-Place, a fait venir un orchestre « Pop ». Alors, je ne comprends plus ! Est-ce parce qu'il s'agissait d'une proposition émanant du Conseil des Jeunes qu'elle n'a pas été retenue ? Ou bien alors, le danger n'existe pas et la Ville s'est rendu compte qu'on pouvait réaliser quelque chose avec le concours des jeunes, c'est-à-dire en amener suffisamment sur la Grand-Place pour faire de l'animation de celle-ci un succès.

Monsieur l'Echevin, je me demande si vraiment il n'y avait pas moyen, même avec un groupe restreint de jeunes, de faire une semblable réalisation, en mettant en avant, non pas le rôle du Collège en cette matière, mais celui des jeunes organisant cette manifestation. C'aurait été une bonne attitude politique à l'égard de la jeunesse, lui rendant ce qui lui appartient comme on rend généralement à César ce qui lui appartient. Je vous remercie.

M. l'Echevin Van Halteren. Mesdames, Messieurs, M. Guil-

M. Latour également. Ils nous reprochent de ne pas en avoir tenu compte. M. Guillaume se contredit quelque peu. En effet, ce que nous avons recherché, ce n'était pas les idées de membres du Conseil communal, ni celles de l'Echevin, mais bien les idées des jeunes eux-mêmes !

Une documentation extrêmement complète a été fournie, dès la première réunion, à ce qui restait comme membres du Conseil des Jeunes. Ils ont travaillé dans un autre sens. Il ne faut pas dire que les jeunes n'ont pas voulu assister à ces réunions parce qu'ils étaient découragés devant les propositions faites. A l'origine, aucune proposition n'avait été faite. Ces propositions sont sorties peu à peu des discussions des jeunes eux-mêmes. A mon avis, ce qui est réalisé actuellement est réellement l'image des idées émises par les jeunes, et non l'émanation d'une idée toute faite et préalable de membres du Conseil communal. C'est en tout cas le souhait du Collège.

En ce qui concerne les propositions de M. Latour, c'est pareil. Les propositions de M. Latour ont été faites. Si les jeunes ne s'y sont pas intéressés et ont préféré une autre formule, c'était leur droit ! Mme Van Leynseele avait demandé que ce soient les membres présents à la première réunion qui élaborent leur statut.

Le Collège a présenté ce statut tel quel au Conseil communal. Je vous signale qu'une fois le Conseil des Jeunes mis sur pied, on leur a demandé de compléter leur travail en préparant un règlement d'ordre intérieur. Nous n'avons jamais reçu ce règlement. J'ai insisté à plusieurs reprises pour que ce règlement soit élaboré. A présent, on dit que ce sont les services qui ont été maladroits !

M. Guillaume. Je n'ai pas dit cela.

M. l'Echevin Van Halteren. C'est exactement ce que M. Latour a dit. J'ai noté : « maladresse des services » au cours de son intervention. Mais les services eux-mêmes, pour fonctionner avec plus d'efficacité, attendaient le règlement d'ordre intérieur que les jeunes du Conseil des Jeunes avaient promis de mettre sur pied. Le problème est très complexe.

M. Latour dit aussi qu'il manquait un but au Conseil des Jeunes. Précisément les jeunes s'étant rendu compte qu'il était très difficile de mettre sur pied un but général, ont préféré diviser leurs préoccupations, pour déterminer les objectifs.

Monsieur Artiges, l'absentéisme s'est manifesté dès le début. Immédiatement, on a constaté qu'un grand nombre de jeunes se désintéressaient de ce Conseil qu'ils avaient eux-mêmes demandé.

Si je recherchais pour ceux qui en font partie la moyenne de leur présence, vous seriez tous assez déçus.

M. Artiges m'a parlé spécialement de l'organisation d'une manifestation avec une vedette de la chanson. Effectivement, le Conseil des Jeunes a eu une initiative, dont on a déjà beaucoup parlé à ce Conseil : celle de vouloir mettre sur pied un bal avec le concours d'une vedette de la chanson. Un beau jour, les services ont reçu une lettre toute préparée adressée à une vedette de la chanson la priant de venir chanter sur la Grand-Place, à l'occasion d'un grand bal.

Comment ce bal serait-il mis sur pied, qui allait l'organiser, tout cela n'était pas précisé. Tout ce que je savais personnellement, c'était que le cachet demandé par cette vedette de la chanson atteignait les 300.000 F ! Or, il fallait notamment que le bal soit animé par des musiciens. Toute l'organisation atteignait en fait un demi-million ! Ni le Collège, ni le Conseil communal, ni moi-même n'avions été informés de quoi que se soit. On demandait simplement que l'Echevin signe une lettre adressée à la vedette elle-même lui proposant de venir à une date déterminée sur la Grand-Place !

Le fait que j'aurais craint qu'il y ait des remous, que les jeunes se déchaînent sur la Grand-Place, n'est pas exact. Vous en avez vous-même fait la preuve, Monsieur Artiges : c'est moi qui ait proposé au Collège, quelques semaines plus tard, la venue sur la Grand-Place d'un concert « Pop ». Cette manifestation nous a coûté — si j'ai bon souvenir — 20.000 F. C'était évidemment beaucoup moins cher ! Pour 20.000 F, nous avons eu un très bon concert « Pop » qui a

Pour ma part, j'estime que cette opération était meilleure que celle du bal en question. J'ai aussi insisté auprès des membres du Conseil des Jeunes et de leur président pour qu'ils réfléchissent à la création sur la Grand-Place d'une manifestation similaire, sans engager nécessairement des sommes d'une telle importance. Ils ont accepté, mais je n'ai plus jamais eu d'écho de cela.

M. Artiges. J'ai menti ?

M. l'Echevin Van Halteren. Oui, en disant que j'avais refusé cette manifestation parce que je craignais des remous sur la Grand-Place.

M. Guillaume. Monsieur l'Echevin, mon propos se bornera à la dernière remarque que vous venez de faire, concernant la proposition de ce bal avec le concours d'une vedette connue sur la Grand-Place. Vous venez de faire une évaluation qui se chiffrait à trois cents ou cinq cents mille francs. Bien sûr, cette proposition, de la part des jeunes, était peut-être exagérée. Elle n'était pas mûrie, comme l'aurait fait un adulte, en étudiant les implications financières et autres.

Mais il était de votre devoir dans un souci d'information réciproque de faire part aux jeunes de l'exagération de leur proposition. Il fallait leur demander s'il n'y avait pas moyen de modifier la chose, leur faire une suggestion, en leur donnant l'impression que c'était leur idée et déboucher alors dans l'optique que vous souhaitiez, sur cette proposition de musique « Pop ». Or, c'est vous qui avez organisé cette manifestation dont je ne conteste pas le succès. Mais il fallait leur en laisser l'initiative pour que l'organisation de ce concert « Pop » se fasse en remplacement de celle qui avait trop d'ampleur.

Voilà ce que je vous reproche dans votre politique des jeunes. Vous avez organisé un concert « Pop », pour remplacer celui qui vous était proposé par les jeunes, mais vous en avez fait votre réalisation ! Comment voulez-vous que les jeunes qui avaient eu une initiative, avaient réfléchi à un problème, acceptent votre réalisation ? Là est né le divorce entre vous et les jeunes !

M. Latour. J'avais parlé d'un but et M. Van Halteren a répondu que les jeunes en avaient un ou, en réalité, un travail : ils devaient réaliser un règlement d'ordre intérieur. Réjouissante perspective ! Je ne suis pas docteur en droit ! Pour faire un règlement d'ordre intérieur, il faut avoir le goût de tergiverser sur des mots, de discuter une phrase, de soupeser le sens d'une phrase, etc. C'est un travail qui intéresse certaines personnes, certaines couches de la population, mais pas tout le monde ! C'était précisément le travail à ne pas donner à faire aux jeunes. Il aurait fallu leur présenter un règlement-type et leur demander d'y apporter éventuellement leurs modifications. Il ne fallait pas les charger d'un travail qui allait durer des mois. En effet, les discussions à propos de ce règlement d'ordre intérieur ont duré trois ans, pour ne pas aboutir ! Il ne faudrait pas croire qu'on n'en parlait pas. Dès lors, il est normal que celui qui a discuté pendant dix mois d'un règlement d'ordre intérieur qui n'a jamais abouti, n'ait pas trouvé cela très drôle ! Devant le vide des réalisations, il a décidé de ne plus assister aux réunions.

Je voulais démontrer qu'en fait, il n'y avait pas de but réel.

M. l'Echevin-Président. La parole est à M. Artiges.

M. Artiges. MM. Guillaume et Latour ont dit à peu près ce que je souhaitais dire.

Je soulignerai qu'au départ, de la part des jeunes, puisqu'ils ont répondu à l'appel initial, il n'y avait pas de désintérêt. C'est ma première constatation.

A mon avis, ce désintérêt est venu de la façon dont on leur a présenté les choses. C'est ce que M. Latour vient d'évoquer en parlant du règlement d'ordre intérieur. Il est bien certain que si on en discute pendant dix mois, sans jamais en réaliser un, les jeunes, finalement, renonceront à venir à une réunion qui ne leur apporte rien.

En ce qui concerne la manifestation qu'avaient prévue les jeunes sur la Grand-Place, il est bien certain que leur offre, telle qu'elle a été faite, ne pouvait pas être acceptée d'emblée.

réduire les exigences pour finalement aboutir à ce concert « Pop », dont les jeunes auraient pu se dire les organisateurs. Or, que s'est-il passé ? On a tout simplement refusé leur proposition et, plusieurs mois après, on a organisé, dans le cadre de l'animation de la Grand-Place, un concert « Pop ».

Comment voulez-vous, dès lors, que les jeunes puissent, d'une manière ou d'une autre, se sentir concernés par le problème du Conseil de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles ? C'est impossible ! Il y a de la part du Collège et plus particulièrement de l'Echevin qui a la jeunesse dans ses attributions, un manque de compréhension des souhaits de cette dernière, et de ses possibilités de réalisation dans le cadre d'un Conseil de la Jeunesse.

M. l'Echevin-Président. Vous répondez encore, Monsieur Van Halteren ?

M. l'Echevin Van Halteren. Oui, Monsieur le Président. Evidemment, on tourne un peu en rond ! Je me dois tout de même d'apporter quelques précisions. M. Guillaume, notamment, propose exactement ce qui a été fait. En effet, pour ce concert sur la Grand-Place, quand la lettre adressée à cette vedette où l'on constatait que des sommes considérables seraient engagées, a été arrêtée, il fut demandé aux jeunes de mûrir — ce sont vos termes — le problème, de faire une autre proposition. Nous leur avons offert notre aide. Or, tout simplement, nous n'avons plus eu aucun écho ! Le projet est mort comme il était né : aussi rapidemment ! On voit paraître une lettre, on demande de la préciser, d'étudier les détails d'un concert, et il n'y a plus eu de réponse !

Vous ajoutez qu'on aurait dû leur proposer une autre solution. On leur a fait des propositions, mais n'ayez pas la naïveté de croire que les membres du Conseil des Jeunes les acceptent aussi facilement ! M. Latour l'a d'ailleurs fait remarquer dans une de ses interventions. Les jeunes désirent avoir des initiatives propres et ne pas suivre celles des autres.

M. Guillaume. C'est une question de doigté.

M. l'Echevin Van Halteren. Parlons-en de doigté, Monsieur Guillaume ! Lorsqu'on relira vos interventions, quelle

condescendance vis-à-vis des jeunes ! Parce qu'ils sont jeunes, parce qu'ils ne sont pas capables de faire eux-mêmes l'effort nécessaire, il fallait leur mâcher la besogne ? Non, tout de même ! Je les prends pour des adultes et ils doivent prendre leurs responsabilités...

M. Guillaume. Si vous les avez pris pour des adultes en agissant de la sorte, ce sont de drôles d'adultes !

M. l'Echevin Van Halteren. Pour répondre à M. Latour, puisque le but ne leur paraissait pas très clair, précisément une forme nouvelle demandée par eux va leur faciliter à présent la réalisation de leur but. Je vous ai cité le règlement d'ordre intérieur, Monsieur Latour, simplement parce que vous avez mis en cause les services, alors qu'ils ont l'habitude de travailler avec ordre. C'était ce qui manquait dans le travail.

Il était du reste prévu à l'origine que les jeunes devaient élaborer un règlement d'ordre intérieur. Il n'est pas exact qu'on ait discuté pendant des mois. On a extrêmement peu discuté ce règlement simplement parce qu'il n'a jamais abouti.

L'objectif principal du Conseil des Jeunes était de donner des avis pour une politique de la jeunesse. Or, Monsieur Latour, j'ai continué à rencontrer les membres du Conseil des Jeunes et je puis vous affirmer qu'ils sont conscients de ce que c'est un domaine où ils n'avaient pas d'idée et pour lequel ils n'ont pas donné d'avis.

L'essentiel est qu'actuellement, nous partons sur une base souhaitée par les jeunes eux-mêmes et nous comptons sur cela pour donner une impulsion nouvelle.

Je sais que vous n'êtes pas d'accord, que cela ne correspond pas à vos idées. Mais j'ai constaté que les jeunes qui ont participé aux travaux de la constituante, dont des membres P.S.C. parmi lesquels se trouvait peut-être celui qui se serait étonné de ce qu'on n'ait pas donné suite à ses suggestions, ont marqué leur accord avec toutes les propositions qui ont été faites.

— *M le Bourgmestre rentre en séance et assume à nouveau la présidence.*

— *De heer Burgemeester komt in zitting terug en neemt opnieuw het voorzitterschap waar.*

*
**

M. le Bourgmestre. M. Guillaume demande encore la parole. Je vous laisse le soin d'apprécier, Monsieur l'Echevin De Rons.

M. l'Echevin De Rons. Monsieur le Bourgmestre, c'est la quatrième fois que M. Guillaume prend la parole. J'attire tout de même votre attention sur le fait que nous n'avons pas terminé une seule page alors que nous sommes en réunion depuis quatorze heures et demi. Il avait été convenu que nous voterions le budget aujourd'hui.

Il est évident, Mesdames, Messieurs, que dans une discussion du budget, vous pouvez épuiser tous les problèmes qui peuvent se poser dans une administration.

Monsieur le Bourgmestre, nous avons examiné deux chapitres qui sont compliqués et peuvent donner lieu à pas mal de questions, c'est normal : formation de la jeunesse, loisirs, éducation populaire, sports, art, archéologie, technique de diffusion. Chaque année c'est pareil. Cependant, avec la réunion de vendredi, celle d'aujourd'hui, il me semble que, nous avons épuisé ce chapitre. Il reste deux passages relatifs aux plantations et Mme De Riemaecker nous en parlera lorsque nous serons arrivés au chapitre des Cultes.

M. Klein désire poser une ou deux questions concernant la restauration de l'Eglise des Brigittines et un autre point encore.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Bourgmestre, qu'on pourrait proposer de passer au chapitre suivant

M. Guillaume. — Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je comprends le souci de M. l'Echevin et je le partage d'ailleurs : nous devons voter le budget. Mais il me semble tout de même que le sujet dont nous sommes en

train de débattre est suffisamment important pour lui consacrer encore quelques instants, de façon à trouver une solution. Je terminerai et ensuite, Monsieur l'Echevin, ayez tous vos apaisements, je ne parlerai plus du Conseil des Jeunes. C'est un dialogue de sourds qui dure depuis trois ans !

Vous avez dit, Monsieur l'Echevin, qu'on allait réorganiser le Conseil des Jeunes selon la formule que vous avez définie, à la demande — ce sont vos termes — des anciens membres. Je vous pose une seule question : à la demande de quels anciens membres ? Combien d'anciens membres, représentant quelles organisations, quels groupements sont d'accord pour réexaminer la formation du Conseil des Jeunes dans le sens que vous avez défini ? En réalité, le Conseil des Jeunes, vous l'avez laissé mourir au lendemain des élections ! A ce moment-là, il ne servait plus à rien !

— *M. Guillaume se dispose à quitter la salle.*

M. l'Echevin Van Halteren. Monsieur Guillaume peut se désintéresser de ce problème, mais je lui signale que ceux qui ont participé à ces travaux, sont les derniers membres du Conseil des Jeunes qui, au cours des deux dernières années, étaient encore présents aux réunions. Ils avaient à un moment donné, souhaité donner leur démission. Je les ai rappelés. Ce sont les seuls qui se sont intéressés aux problèmes des jeunes et ils ont chaque fois été convoqués. Il y en avait de tous les partis.

M. Guillaume. Par quels partis étaient-ils mandatés, ces derniers membres ?

M. le Bourgmestre. Nous en parlerons en Comité secret, si vous le souhaitez. Citer individuellement des noms et les partis auxquels ils appartiennent ne peut se faire en séance publique.

M. Guillaume. Je ne demande pas des noms. Mais de quels groupements politiques étaient-ils les représentants ?

M. l'Echevin Van Halteren. Un membre de votre parti a

M. Guillaume. Il a assisté à chaque réunion. Je ne discute plus : c'est un dialogue de sourds. Vous êtes passé à côté de la chance qui vous était offerte. Finalement, vous les avez dégoûtés !

M. le Bourgmestre. Merci au nom du Collège, d'avoir un membre aussi repoussant. Comme vous êtes intervenu suffisamment et que vous aviez l'intention d'aller prendre une tasse de café, n'hésitez pas !

M. Guillaume. Ce sera plus profitable !

M. le Bourgmestre. Pour vous en tout cas.

*
**

Les numéros d'ordre :

508 à 514, 557, 558, 576 et 577 en dépenses de « F. 76 — Formation de la jeunesse — Loisirs — Education populaire — Sports » sont adoptés.

De volgnummers :

508 tot 514, 557, 558, 576 en 577 bij de uitgaven van de « F. 76 — Jeugdvorming — Ontspanning — Volksontwikkeling — Sport » worden aangenomen.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Klein.

M. Klein. M. l'Echevin De Rons, en votre absence, avait marqué son accord pour que je puisse poser deux ou trois questions qui se trouvent au chapitre de la Culture, mais qui concernent en fait les Travaux publics.

M. le Bourgmestre. Du moment qu'il y a un engagement pris, je dois le respecter. Vous avez la parole.

F. 77-78. — ARTS — ARCHEOLOGIE — TECHNIQUE DE DIFFUSION.

F. 77-78. — KUNSTEN — OUDHEIDKUNDE — COMMUNICATIEMEDIA

N° 635 — *Article 774/124/01 — Entretien des œuvres d'art qui ornent la voie publique, les parcs et les squares.*

Nr 635 — *Artikel 774/124/01 — Onderhoud van kunstwerken, op de openbare wegen, in de parken en in de plantsoenen.*

N° 664 — *Article 773/721/04 — Ancienne chapelle des Brigittines. Aménagement intérieur. Frais d'étude.*

N° 664 — *Artikel 773/721/04 — Voormalige Brigittinenkapel. Binneninrichting. Studiekosten.*

M. Klein. Je vous prie d'abord de bien vouloir m'excuser parce qu'effectivement ce que M. Van Halteren nous a dit tout à l'heure concernant la répartition des chapitres par page est exact. Je viens de trouver la feuille dans mes documents. On me dit qu'elle a été distribuée vendredi. C'est l'erreur que j'ai commise et c'est pourquoi je n'ai pas posé mes questions à l'Echevin des Travaux publics auparavant.

Les questions que je pose sont de trois ordres :

1) Musée d'Art moderne : je ne vais pas y revenir. Le problème a été exposé tout à l'heure. Il s'agit de savoir où en sont les décisions en ce domaine ;

2) la chapelle des Brigittines : il y a quelques mois, j'avais fait la suggestion au Collège et au Conseil communal que la chapelle des Brigittines soit affectée à un musée des trésors picturaux, sculpturaux de Bruxelles, tant ceux qui se trouvent à la Maison du Roi que ceux de la Commission d'Assistance publique. Il s'agissait donc de faire de la chapelle des Brigittines un lieu d'exposition permanent et

notre patrimoine, mais on pourrait aussi y organiser des expositions temporaires d'artistes bruxellois ou autres. Je souhaiterais savoir si le Collège a examiné ce problème. Si j'ai bonne souvenance, lorsque j'ai posé la question, M. l'Echevin Brouhon, au nom du Collège, a dit que le problème serait étudié ;

3) Dernière question : il y a, au budget, un poste concernant la rénovation, l'entretien des œuvres d'art qui ornent la voie publique, les parcs, les squares, etc.

Monsieur le Bourgmestre, je souhaiterais savoir s'il entre dans les intentions du Collège de pratiquer une politique d'étude et de relevé de l'ensemble des richesses architecturales de Bruxelles, tant au point de vue bâtiments privés que bâtiments publics, pour arriver à un véritable inventaire de tout ce qui, à Bruxelles, mérite d'être conservé.

Nous savons très bien qu'il y a des hôtels de maître de très grande valeur faits par des architectes de renom du dix-neuvième siècle, du début du vingtième siècle, qui sont caractéristiques d'une génération d'architecture. Je souhaiterais savoir si le Collège a l'intention de consacrer un crédit au relevé de ces richesses architecturales et, ultérieurement, bien entendu, de mener une politique pour le maintien et la rénovation de ces bâtiments, voire le rachat de certaines de ces maisons.

C'est l'essentiel de ce que je voulais vous poser comme question. Je vous remercie.

M. l'Echevin De Saulnier. Le premier point concerne le Musée d'Art moderne. Je dois vous rappeler, cher Collègue, que nous n'avons qu'un avis, en tant que Ville, à donner sur une autorisation de bâtir. Toutefois, il a déjà été répondu à ce sujet, il y a peut-être deux mois, suite à une interpellation de Mme Van Leynseele.

Depuis, il y a eu certains remous et une délégation du Collège a reçu le groupement d'Inter-environnement qui lui a présenté des plans et des suggestions. Moi-même j'ai reçu, trois jours plus tard, une délégation de la Ligue esthétique belge pour le même objet.

Ayant pris contact avec le Ministère, j'ai appris que le Ministre des Affaires bruxelloise a l'intention de réunir une table ronde où tous les départements, services et groupements intéressés, y compris le quartier des Arts, seront réunis. Je crois savoir que cette réunion pourra encore se tenir en 1973. Du moins, je l'espère !

En ce qui concerne la chapelle des Brigittines, premier renseignement : nous terminerons en 1974 les travaux d'aménagement extérieurs qui durent déjà depuis plusieurs années. Il a été prévu un crédit d'un million pour l'étude de l'aménagement intérieur.

La première étude que le service avait effectuée, fait apparaître que cette chapelle est difficilement utilisable, quelle que soit la destination qu'on pourrait lui donner. Vous avez rappelé celle de musée. Nous avons songé par exemple à une utilisation par les Arbalétriers. D'autres sont possibles, s'il y avait au moins des bâtiments qui seraient directement accolés, pouvant servir de conciergerie, éventuellement d'endroit où on pourrait installer un chauffage central, etc., la chapelle convenant difficilement.

Cela nous amène immédiatement à songer au problème de la reconstruction de cette petite place que nous avons connue dans le temps, à l'angle de l'ancienne rue des Brigittines, de la rue de la Chapelle, des Visitandines et Notre-Seigneur. Mercredi dernier, s'est tenue une réunion de la Commision dont un membre de votre groupe fait partie, qui réunit les membres du Conseil communal, du quartier, ainsi que des personnes appartenant à l'Agglomération, au Service d'Urbanisme et autres. Se trouvait à l'ordre du jour le point de la reconstitution de cette placette.

Mon service a présenté trois solutions : une solution minimale qui est la fermeture par un bâtiment accolé, une autre qui est la fermeture totale de la place, y compris un bâtiment à construire de l'autre côté, à l'angle de la rue des Visitandines et de la rue Notre-Seigneur et, enfin, une solution intermédiaire.

Le premier avis semble se diriger vers la solution de fermeture aux trois quarts de la place. M[illegible]

instructions nécessaires pour présenter à la prochaine séance une étude plus élaborée. Nous serons amenés à songer, avant d'aller plus loin, à une utilisation, puisque l'utilisation peut conditionner les études dans un sens déterminé.

M. Klein. Il n'y a pas de décision pour l'utilisation ?

M. l'Echevin De Saulnier. Pour l'instant, pas encore.

M. Klein. Mon idée de Musée de l'Asistance publique a été étudiée par le Collège ?

M. Niels. Dites plutôt « notre idée » !

M. l'Echevin De Saulnier. Mon département a surtout étudié le problème architectural. Il se pose en effet, à cet endroit, un problème d'environnement avec le bâtiment du Foyer et un raccord vers la rue des Brigittines. C'est un problème d'ensemble que nous pourrions résoudre en groupe d'ici deux mois. Partant de là, l'utilisation est plus facile à étudier.

Dernier point : vous faites allusion à un montant de 420.000 F qui est destiné à l'entretien des œuvres d'art qui ornent la voie publique, les parcs et les squares. Cela comprend surtout des monuments.

L'année dernière, nous avons utilisé un montant relativement élevé : un peu plus d'un million, parce que le monument aux Marolles, rue du Faucon, a été réédifié grâce à ce montant. Maintenant, la Fontaine Bruce, place du Grand Sablon, doit être remise en état. Malheureusement, elle est trop souvent partiellement endommagée par des vandales. Il y a aussi une série de statues et d'ornements au Parc de Bruxelles. Mme Van Leynseele s'y est également intéressée.

C'est vous dire que diverses restaurations seront entreprises. Enfin, il y a un autre poste au budget où il est prévu 1.200.000 F pour des restaurations de façade.

Je vous signale que mon service a fait un relevé des façades qui pourraient être conservées, restaurées ou pour lesquelles nous pourrions envisager soit des arrêtés de classement, soit des interventions de la Ville. L'intention est de les photo-

graphier, pour faire un dossier complet de ces façades. Certaines ne seront peut-être pas retenues. Nous devrons les classer par catégorie, en fonction de leur beauté, de l'intérêt qu'elles peuvent présenter.

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais remercier particulièrement M. l'Echevin De Saulnier pour le caractère complet de ses réponses aux questions qu'on lui pose. Il faut lui en rendre hommage. Cela nous change singulièrement de la manière dont certains autres échevins répondent. Quand on lui pose une question, il y répond exactement, n'essaie pas de passer à côté. Ce n'est pas courant. Bien que je sois dans l'opposition, je tenais à lui en rendre hommage.

M. Brynaert. Très bien !

M. Guillaume. C'est exact !

— Les numéros 635 et 664 sont adoptés.
— De nummers 635 en 664 worden aangenomen.

*
**

Les autres articles de la « F. 77-78. — Arts — Archéologie — Technique de diffusion » sont adoptés.

De overige artikels van de « F. 77-78 — Kunsten — Oudheidkunde — Communicatiemedia » worden aangenomen.

F. 76. — FORMATION DE LA JEUNESSE. — LOISIRS — EDUCATION POPULAIRE — SPORTS .

Numéros d'ordre :

277 à 280, 289 à 292, 301 et 304, en recettes et 547 à

F. 76. — JEUGDVORMING. — ONTSPANNING — VOLKSONTWIKKELING — SPORT.

Volgnummers :

277 tot 280, 289 tot 292, 301 en 304 bij de ontvangsten en 547 tot 554, 578, 579 en 601 tot 610 bij de uitgaven.

F. 79. — CULTES.

F. 79. — EREDIENSTEN.

F. 948. — CIMETIERES

F. 948. — BEGRAAFPLAATSEN.

M. le Bourgmestre. Madame l'Echevin, vous avez la parole.

Mme l'Echevin De Riemaecker. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, la procédure nouvelle pour la discussion du budget me donne la possibilité de vous entretenir quelques instants d'un service dont il est rarement question dans cette enceinte, c'est-à-dire l'Etat civil. Il n'y a rien d'étonnant à cela car, même au budget, les rares articles qui ont trait à l'Etat civil ne donnent, en aucune manière, une idée du travail de ce service.

Je voudrais aujourd'hui en souligner un certain nombre d'activités, c'est-à-dire les situer. Je me propose, lors de la discussion du budget de 1975, pour autant qu'on reprenne la procédure qui est en vigueur aujourd'hui, de vous parler davantage des problèmes avec lesquels ce service est confronté et de vous faire l'analyse d'un certain nombre de statistiques qui, je pense, à ce moment-là, ne manqueront pas d'intérêt.

Je commence par les affaires électorales.

La préparation de la liste des électeurs est une tâche bien modeste sans doute et cependant... si l'on veut que les élections se déroulent dans des conditions régulières, il est indis-